

Citoyenne Démocratie



vous propose

X1-Démocraties Directes
... à l'écoute des modèles !

co-hôtes intervenants modèles mardi 24 septembre à 21h00



X1 – Démocraties Directes, à l'écoute des modèles...

Émission du 24/09/2024 sur DDs TV
<https://democratiesdirectes.org/index.php/dds-tv>

Verbatim total transcrit par IA

[Intervenant 1] (0:00 - 5:48)

Vous savez, parfois on ne se prépare pas pour l'adversité. Quand ça se passe, on est parfois touché. On ne sait pas exactement comment le gérer quand ça arrive.

Parfois, on ne sait pas ce qu'il faut faire quand l'adversité s'accroche. Et j'ai de l'advice pour tous. J'ai reçu ça de notre pianiste Joe Zabinou, qui a écrit ce morceau.

Et ça ressemble à ce que vous devez dire quand vous avez ce genre de problème. C'est appelé... Merci.

Merci. Merci. Bonsoir à tous.

Est-ce que vous m'entendez ? Oui, bien fait. Bonjour, enchanté, merci d'être à l'écoute pour ce premier space pour la démocratie directe.

Et par avance, merci de votre indulgence. C'est une première pour moi, et je n'y connais pas grand-chose, je dois vous avouer. C'est pour cela que j'ai convié l'aide d'Ibilocratie, que je remercie chaleureusement pour tous ses bons conseils.

Et à qui je donne la parole. 30 secondes pour vous dire bonsoir à tous. Effectivement, bonsoir à tous.

J'ai essayé de fluidifier autant que possible, un peu technique. On va essayer. Mais c'est Stéphane qui va vous présenter son organisation et comment on va dérouler le space.

Ok, alors, encore une fois, ça va être un petit peu magistral pour commencer. On n'est pas dans une amphithéâtre, on est dans un space, et je sais que normalement, il y a beaucoup d'interactions. Mais c'est un choix éditorial qu'on a fait au moins pour les deux premiers spaces, puisqu'au départ, on pensait en faire qu'un.

Nous avons huit intervenants en tout, donc il a fallu, pour des raisons quand même de confort et à la fois de compréhension, séparer en deux. Donc ce soir, par ordre de passage, nous avons Raoul Maniberton, qui va présenter le nouveau parti Solutions démocratiques, ainsi que son modèle. C'est comme ça que je les ai appelés.

Je ne sais pas si ce mot convient. Parfait. Mais je n'en ai pas trouvé de meilleur.

On aura ensuite Daniel Favari, qui va nous présenter l'organisation d'une chambre référendaire citoyenne. Nous suivrons par Démocratie Directe, qui présentera Démocratie Directe, selon le modèle de constitution proposé par Christian Lauru. Et nous terminerons par Débilocratie, notre co-hôte et bienveillant technicien, qui présentera lui son modèle, qu'il a appelé la Démopotie.

Les règles du jeu, si c'est un état, c'est de vous accorder dix minutes chacun, pour pouvoir exposer vos projets, votre travail, vos partis, ou simplement vos idées en tant que simple citoyen. Et à la suite de ça, nous échangerons ensemble, nous poserons des questions, nous essaierons d'avoir un débat divergent. L'opposition bienveillante est bien entendu, comme son nom l'indique, bienvenue aussi.

Les règles de base, elles sont assez simples. Il n'y aura aucune censure d'expression, bien entendu, dans le respect de la loi en cours. Comme je l'ai dit, on va essayer que l'opposition soit bienveillante, que la critique soit constructive, respectueuse, et bien sûr, la divergence d'opinion est encouragée.

Alors je répète, dix minutes, plus ou moins, pas plus, si c'est possible, moins si vous pensez que vous ne pouvez pas, pendant dix minutes, tenir le crash war, comme on dit. Après, on va pouvoir échanger de façon plus conviviale. Alors je vous invite à vous munir d'un bloc Noc, physique ou numérique, c'est intéressant, pour pouvoir noter les questions, vos idées, d'autant plus qu'il va y avoir quatre exposés qui vont se suivre, donc c'est un peu laborieux, peut-être que dans la durée pour le deuxième épisode, si vraiment c'est trop lourd, on changera, mais je pense que ça peut être intéressant d'écouter, on n'est pas toujours obligés de parler, d'intervenir. On vous demandera de respecter les règles classiques d'espèce, lever la main pour prendre la parole, et puis, sauf à corps, éviter les ping-pong et les longs tunnels après les 40 minutes de présentation.

Est-ce que vous pouvez couper de temps en temps votre micro, lorsque vous ne parlez pas, et j'y tiens beaucoup, pour la sérénité des débats, on va éviter sexualité, santé, religion, et vote, puisqu'on essaie de parler de citoyenneté, de démocratie directe, et que, non pas que ce ne soit pas des sujets politiques, mais ce sont des sujets clivants, et que, malheureusement, si on ne veut pas en arriver, parfois, aux insultes, ou à des propos répressibles par la législation, on va essayer de se tenir correctement.

Voilà, mais je n'ai pas d'angoisse en ce moment-là, vu la haute tenue des invités et des auditeurs. Je vous remercie de votre attention, et puis, je vais tout de suite laisser la parole, sauf si, démocratie, il y a quelque chose à rajouter. Je vais tout de suite laisser la parole à Raoul Maniberton.

Eh bien, bonjour Stéphane, et bonjour tout le monde. J'enchaîne, c'est ça ?

[Intervenant 2] (5:48 - 5:49)

Oui, vas-y, vas-y.

[Intervenant 1] (5:49 - 14:31)

Très bien. je viens donc présenter notre nouveau parti qui s'appelle la Solution Démocratique, qui est une forme partisane d'un collectif qui existait déjà, qui s'appelle Espoirique, et donc, les deux, ils existaient depuis quatre ans. Donc, on a fait beaucoup de choses pendant ces quatre ans.

Alors, l'idée, ici, c'est de présenter les principes, si j'ai bien compris. Donc, le principe de base de ce parti, c'est que ce qu'on veut, c'est que les citoyens français puissent contrôler leur avenir et leur destin. Voilà, c'est aussi simple que ça.

Il y a des raisons à ça, mais je pense que, ici, vous êtes à peu près tous combattants et vous avez convaincu que c'est un bon principe, donc je ne vais pas développer les raisons. Je vais plutôt développer parce que j'ai vu que c'est là-dessus qu'il y a une discussion, comment faire, en fait. Alors, ce qui est d'emblée important de comprendre, c'est que ce qu'on veut, c'est ni expliquer, éduquer les Français, ni leur donner la société idéale, on veut simplement qu'ils aient le contrôle de leurs règles du jeu et de leurs politiques.

Alors, donc, d'un certain point de vue, c'est moins ambitieux que faire la société partie, parfaite, mais, de l'autre point de vue, c'est plus ambitieux, c'est dans le point de vue démocratique, c'est-à-dire, on fait la leçon à personne, ce qu'on veut, c'est justement donner les droits pour le faire, pour faire ce que les gens veulent. Alors, comment on fait pour donner les droits aux gens de changer les choses ? Bon, quand on voit comment les décisions sont prises dans tous les systèmes politiques, il y a deux éléments importants d'une décision.

Quand vous allez au Parlement, par exemple, ce qui est très important, c'est, numéro un, qui a le droit de proposer des choses ? Et là, vous voyez, en France, les députés ont le droit de proposer, mais un nombre de choses restreintes. En réalité, toutes les réformes qui incluent de la fiscalité, c'est que le gouvernement peut le faire.

Donc, on a un petit nombre de gens qui peuvent proposer ce genre de choses. Et la deuxième question est, une fois que quelqu'un a proposé, qui dit oui ou non ? Ça veut dire qui a le droit d'accepter ou non un changement ?

Et là, effectivement, c'est le Parlement de manière générale. Alors, ces deux choses, il faut les transférer donc aux citoyens. Les transférer aux citoyens, ça veut dire que les citoyens ont le droit de proposer quelque chose et le droit de dire oui ou non.

Alors, ça, c'est ce qui s'appelle le RIC qu'on a entendu. Alors, avant d'aller dans le détail de ça, il faut se poser une autre question importante, c'est, il y a toutes sortes de décisions qui sont prises dans une société. Il y a les décisions qui prennent les plus importantes, ce sont les décisions constitutionnelles.

Ensuite, il y a, dans la hiérarchie des droits, des décisions concernant les traités internationaux. Ensuite, la loi ordinaire, mais il y a aussi des décrets. Ensuite, des réglementations.

Jusqu'à des décisions très détaillées d'implémentation publique, c'est-à-dire un programme scolaire, une opération policière, des choses comme ça. Donc, tout ça, c'est des décisions publiques. Nous, ce qu'on veut, c'est pour prendre nos mains, pour contrôler son destin, ce qu'il faut, c'est avoir la main sur le niveau législatif le plus haut, le plus important, celui qui ne peut

être contredit par aucun autre niveau législatif.

Donc, c'est là-dessus qu'on veut que les citoyens aient la main. Donc, lorsque on connaît un peu le droit et la hiérarchie des droits, vous arrivez vite à comprendre que la Constitution française, comme les constitutions nationales, c'est le sommet du droit. Et donc, pour donner le contrôle aux citoyens de leur avenir, il n'est pas besoin de leur donner la capacité de nommer les policiers, les profs, ou de faire des lois, il suffit de donner la capacité de changer la Constitution.

Pourquoi ? Parce que si les citoyens veulent déléguer ensuite aux élus certaines fonctions ou à des fonctionnaires, ils le font. S'ils veulent reprendre la main, ils le font aussi.

Une fois qu'on a le contrôle de la Constitution, les choix sur qu'est-ce que c'est la société idéale et comment la transformer, les citoyens eux-mêmes vont le faire. Donc, il faut se concentrer sur la Constitution et il faut donner aux citoyens, comme je l'ai dit tout à l'heure, le droit d'initier, de proposer des lois constitutionnelles et aussi de les rejeter. Alors, ce sont deux démarches qui sont assez connues et assez pratiquées, d'ailleurs théorisées il y a à peu près plus de 200 ans.

La manière de proposer, alors, si évidemment chaque citoyen propose une loi, on n'a pas fini, on en a 10 000. Donc, il faut s'assurer d'un mécanisme qui fait que la loi proposée par les citoyens en question soit suffisamment soutenue par d'autres citoyens. Donc, l'idée la plus simple c'est la pétition.

Lorsqu'une pétition atteint, alors nous, on a calculé le mieux, c'est 700 000 signatures, la proposition de loi, ce n'est pas une question encore une fois, c'est une proposition de loi constitutionnelle, elle atteint 700 000 signatures, elle déclenche automatiquement un référendum où l'ensemble des citoyens est appelé à voter oui ou non par rapport à cette proposition de loi qui a été faite. Voyez que le système ressemble beaucoup à celui d'un fonctionnement parlementaire, sauf que c'est étendu à l'ensemble de la société. C'est-à-dire, au Parlement également, un parlementaire peut proposer une loi, mais cette loi ne sera pas étudiée par le Parlement s'il n'est pas soutenu par un certain nombre d'autres parlementaires.

C'est la même chose que les pétitions. Et une fois qu'elle est soutenue, le Parlement, dans son ensemble, vote si oui ou non accepte cette proposition et c'est ce qui se passe également à travers le référendum. Donc, il y a trois éléments là-dedans.

Donc, la pétition, l'initiative, deuxième, le référendum, oui ou non, ça s'appelle le référendum obligatoire, c'est-à-dire qu'il est interdit qu'un changement constitutionnel ne passe autrement que par un référendum. Et troisième, au niveau constitutionnel. Donc, il y a plusieurs questions là-dedans et souvent ça a l'air un peu vague pour les gens.

Qu'est-ce que ça veut dire que contrôler la Constitution ? Souvent, on imagine que la Constitution, c'est que les règles du jeu et par exemple, les politiques économiques ne pourraient pas être inscrites dans la Constitution. Ça, c'est quelque chose d'erroné, c'est juste qu'on n'a pas l'habitude, nous qui sommes dans un système où les parlementaires et le président contrôlent la Constitution.

En réalité, la Constitution, c'est le lieu dans lequel protéger nos décisions. Donc, ça veut dire que quelle que soit la décision qu'on prend, y compris les décisions économiques ou des décisions sur les droits civiques ou que sais-je, du moment qu'on la met dans la Constitution, cela signifie simplement qu'elle ne peut, elle ne sera changée qu'à travers un vote. Par exemple, pour prendre un exemple récent, on a une loi sur les retraites qui est passée en 49.3,

donc contre l'avis de planement. Possiblement, un parti au pouvoir va l'abroger la prochaine fois et en faire une autre. Peut-être cette autre aussi va être changée à nouveau. Alors que là, ce qui va se passer, c'est qu'il y a une réforme de retraite.

Du moment qu'elle passe le référendum, elle ne peut être changée qu'à nouveau par référendum. Donc, vous voyez que ça amène une stabilité assez importante. Voilà.

Les types de débats, je ne sais pas, combien de temps encore ? Je n'ai pas fait attention. Il reste une minute.

Bon, je conclus là-dessus. Je sais qu'il y a un type de débat dans lequel j'ai fait un live et on a écrit un peu d'articles et on a discuté sur Twitter sur la question de la souveraineté nationale. Et une autre question qui est vraiment ennuyeuse parce que ça nous poursuit, c'est qu'un certain nombre de personnes sont convaincues que l'Europe et les lois européennes sont au-dessus de la Constitution.

C'est deux choses. C'est peut-être l'objet d'une discussion qu'on pourrait avoir, mais en tout cas, c'est deux informations qui ne sont pas bonnes.

[Intervenant 2] (14:32 - 14:33)

Alors, merci à vous.

[Intervenant 1] (14:34 - 41:37)

Merci, Ro, pour cette intervention. Alors, bien évidemment, j'espère que vous avez tous noté, en général, que, je ne sais pas pourquoi, j'espère que vous avez tous noté que, on fera des interventions à la fin de la dernière intervention de début d'octobre, et que vous avez noté éventuellement vos questions. Mais Ro, tu pourras répondre sans aucun problème.

Et effectivement, ce type de questionnement est récurrent. J'ai suivi un petit peu tous les débats qui concernent les divergences d'opinion au sujet de vos propositions et au travail que tu fais avec Clara Heger depuis quelques années. Et d'ailleurs, on te remercie pour tout ça.

Je t'invite à épingler en haut et de poster des liens concernant le nouveau site internet, la façon éventuellement d'adhérer à ton parti, puisque vous avez créé un parti et que je pense que c'est important qu'on participe tous, même si on est plus ou moins d'accord avec la méthodologie, mais peu importe. Et je vais donner la parole à Daniel Favari qui va nous présenter l'organisation d'une chambre référendaire citoyenne. Daniel, merci de ta venue et la parole est à toi.

Merci. Bonsoir. Voilà, Raul vous a expliqué la complexité de la hiérarchie des normes et la primauté de la Constitution dans celle-ci.

Ce qu'il a oublié de dire, c'est qu'il prône avec Clara Heger et je l'en remercie parce qu'il nous a donné une impulsion nécessaire, le reconstituant en modifiant l'article 89. Moi, je parle ici d'un modèle issu des réflexions des Assemblées et des Assemblées et des Gilets jaunes qui prône, eux, le carle, c'est-à-dire constituant, abrogatoire, évocatoire et législatif. Mais enfin ça, on peut y venir un peu plus tard.

Et ce dont je vais vous parler, c'est un modèle qui n'est pas très novateur puisqu'il est quand même basé sur le modèle suisse et, Raul, on se rejoint sur le fait qu'il faut donner la parole aux citoyens. Malgré tout, ce projet dont je parle et qui est donc issu des Assemblées et des Assemblées et des Gilets jaunes s'inscrit toujours, bien entendu, dans cette situation actuelle qui est en l'état la Constitution du 4 octobre 1958 et le modèle des deux Assemblées et le

Parlement, c'est-à-dire les deux Assemblées, les deux chambres, plus exactement, la Chambre haute et la Chambre basse, étant précisé que moi, je suis pour la suppression du Sénat, en l'occurrence, et la conversion de la Chambre basse, c'est-à-dire l'Assemblée nationale, en Chambre parlementaire ou réglementaire en dévoluant la fonction législative aux citoyens via la Chambre référendaire.

Donc là où on est d'accord avec Raul, bien entendu, c'est qu'on passe par la Constitution d'un comité de liaison pour l'initiative citoyenne qui est un CLIC, tout citoyen élu sur l'idée électorale qui doit, par sa seule volonté, être porteur d'une proposition pour consulter ses citoyens au moyen d'un référendum pour proposer soit une modification de la Constitution ou de la législation, l'adjonction, la prorogation d'une nouvelle disposition mais également la révocation des élus à l'échelon là, départemental ou national, ce qui est un autre débat. Bien entendu, par exemple, on vient d'en parler également et ça a été le cas ce week-end en Suisse puisqu'ils ont voté contre la réforme des retraites, ça pourrait être donc une proposition, celle-ci, bien entendu, étant un sujet en soi. Le citoyen à l'origine de l'initiative donc ex nido devra constituer autour de lui un comité de XX citoyens comme lui électeur inscrit, j'insiste là-dessus, ce nombre pouvant évoluer en cercle croissant au niveau local, départemental ou même national en désignant donc un modérateur et un rapporteur ou plusieurs rapporteurs selon le nombre de participants qui élaboreront la base juridique de la proposition afin et en même temps s'assurer la liaison avec la Chambre référendaire notamment en proposant des amendements en vue de la mise en commun d'une rédaction définitive d'un texte qui donc sera transmis à la Chambre référendaire.

La Chambre référendaire donc travaille à la proposition d'initiative citoyenne CLIC. Elle est composée de citoyennes et citoyens tirées au sort sur les listes électorales. Ça, ça va faire plaisir à Étienne Chouard par tranche d'âge et dans le respect de la parité travaillant en collaboration étroite avec le Comité des citoyens bien entendu.

Le tirage au sort c'est quelque chose qui a été assez ancien qui remonte même à l'Antiquité. Ces sites donc pourront bien entendu refuser leur nomination pour des raisons professionnelles bien que leur poste de travail sera maintenu et garanti à l'issue de leur mandat s'ils exercent des fonctions privées qui sont dans le public bien entendu ils pourront toujours demander une disponibilité et bien entendu si d'autres raisons s'opposent à leur engagement. Leur statut leur confère les mêmes engagements que les parlementaires et ministres soit celle-ci baisse parce que je trouve qu'elles sont un peu élevées de retraite, de frais de déplacement et de représentation.

Ils pourront se désister donc mais également être accusés et sont évoquables à tout moment. Après, moi je proposerais le siège du CSE pour la Chambre référendaire c'était le Conseil économique, social et environnemental qui est prévu à l'origine pour associer les citoyens à la vie démocratique et représenter les organisations de la vie civile qui ont un peu été phagocytées par les syndicats. Vraisemblablement que les rédacteurs de la Chambre référendaire seront néophytes et pour ça il y a des guides du Sénat qui sont très utiles que je vais d'ailleurs commander sur la procédure législative, la rédaction des amendements, sous-amendements, motions de procédure, les irrecevabilités de nature constitutionnelle ou en application de l'article 41 qui est le domaine de la loi ou l'article 34 de la Constitution pour la fixation des règles etc. Mais ils pourront également se faire aider par un ou plusieurs juristes, constitutionnalistes ou avocats référents ayant accepté une modération de leurs honoraires habituels. Tout le monde connaît la rédaction d'une proposition de loi un titre, un exposé des motifs, une disposition qui est la partie normative proprement dite rédigée en un ou plusieurs articles.

Alors là, il y a quand même une ambiguïté parce que dans le sens où si on maintient la chambre haute et la chambre basse, il s'agit de savoir si après le dépôt de l'applic sur un registre dédié, est-ce qu'il est sur le registre de l'une ou de l'autre chambre, s'il suit le processus normatif défini habituel, c'est-à-dire l'examen en commission mixte paritaire, la navette, etc. Ou voilà aussi il est soumis directement à un débat national et soumis à un référendum bien entendu. Voilà.

Avec, après, enfin, avec l'avis du Conseil constitutionnel si toutefois la proposition de loi est contraire ou pas à la Constitution. Alors il y a bien entendu un débat national donc qui précède le référendum proprement dit. Le caractère du référendum doit être le caractère binaire, c'est-à-dire par oui ou par non, sans troisième option mais dans la récente étude du Conseil d'État, il est, du 12 septembre en 2024 que nous a, dont nous a parlé Clara, il est proposé la possibilité de choix multiples.

Une étude intéressante qui parle de la possibilité de confier à une convention citoyenne le soin de définir les options à soumettre à référendum, c'est quand même le Conseil d'État qui le dit, les possibilités de révision des modalités et de mise en oeuvre du RIP au référendum d'initiative partagée et la possibilité d'ouvrir, ça c'est intéressant, une voie d'initiative citoyenne au référendum. Donc c'est le Conseil d'État qui le dit. Voilà.

Donc le vote est obligatoire et une loi organique qui serait les conditions de force nécessaires à la validation des pliques. Pareil pour le nombre de signatures, le seuil et le contrôle de leurs validités. Voilà pour la Chambre référendaire en espérant qu'on puisse un jour voir une évolution au niveau de la prise en compte des citoyens pour une Assemblée constituante, une VIème République et un changement de paradigme auquel tout le monde aspire, parce que là je crois qu'on a atteint le point de non-retour.

Bien, ce fut dense. Respirez Daniel, respirez. Vous avez mis beaucoup d'informations dans votre intervention.

Je tiens à préciser aussi que visiblement et certainement vu les nombreuses axes et les points de vue qui pourraient être évoqués, il y a des fortes chances pour que on refasse dans les semaines à venir avec une seule ou un seul intervenant un débat qui sera plus ou moins long pour pouvoir rentrer un petit peu dans le détail, parce qu'effectivement il y a beaucoup d'interventions qui nécessitent des explications. Mais on aura le temps de le faire tout à l'heure.

On va continuer par la troisième intervention donc de démocratie directe qui va nous, donc, nous proposer le modèle de constitution à l'initiative de Christian Lorue. Il serait intéressant de voir, là, cette fois-ci, non pas une intervention ou une tentative ou un besoin d'intervention ponctuelle au niveau du RIC ou du RIPTAR mais, visiblement, une approche un peu plus holistique, démocratie directe. C'est à toi ou c'est à vous, je ne sais pas qui est derrière.

Oui, bonsoir, vous m'entendez bien là ? Oui, très bien. Bon, parfait, parce que je n'ai pas un super débit mais on va y aller.

Donc, je vais déjà me mettre de suite un chronomètre que j'avais préparé. Oui, on n'est pas... 10 minutes.

C'est pour être sûr de ne pas trop dépasser. C'est bon. Donc, je vais vous faire brièvement ma présentation.

Trois mots sur le constat actuel, sur tout ce qui reste la proposition de la démocratie directe vue par le collectif citoyen représentée par Christian Lorue et, en deux mots, quelle stratégie

on peut mettre en place pour passer à cette constitution si elle est souhaitée par les citoyens. Et on rentrera dans les détails dans les débats. Je n'irai pas dans les détails de tout, évidemment.

Donc, ce sera au débat et dans d'autres débats futurs. Donc, déjà, par rapport à moi, ma personne n'a aucune importance. Ce qui compte, c'est le message, l'idée, puisque je considère qu'il est plus facile de tuer aujourd'hui, surtout médiatiquement, le messenger qu'un message, une idée dont l'heure est venue.

Bon, pour la démocratie directe, je dirais que l'heure viendra. Elle n'est peut-être pas encore venue, mais il faut commencer à diffuser l'idée. et pour assurer tout le monde, je ne suis pas Christian Lerue, mais un simple citoyen qui se retrouve dans son concept, en grande partie, pour moi, qui est une référence majeure sur laquelle, évidemment, j'apporte mes propres améliorations ou objections, objections.

Voilà. Dans le débat, je détaillerai plus mon parcours. J'ai 49 ans et je suis passé par Étienne Chouard.

Donc, le constat, alors, je n'ai pas réussi à trouver comment épingleur ou j'arrive même plus à poster. Donc, je le ferai ultérieurement. Je vous mettrai des liens, c'est plus simple, de livres que je vous recommande à lire qui sont « Démocratie, histoire d'un mot », c'est bien de commencer par ça, de Francis Dupuis, je vous mettrai le lien, qui parle de toute l'histoire du mot démocratie qui a été d'ailleurs volé puisqu'on utilise le terme du régime actuel comme démocratie, ce qui n'est pas du tout.

Bernard Manin, « Le principe de gouvernement représentatif », voilà, c'est plus notre système actuel, bien qu'il ne soit pas représentatif, mais c'est plus un système électif, on va dire. Et, pour finir, David van Reijbroek, j'ai du mal à prononcer, son livre s'appelle « Contre les élections », je vous mettrai les liens de ces trois livres. Ça, c'est sur la partie, on va dire, politique, organisation de la société, de la vidacité, de la constitution.

Et, on ne peut pas faire de démocratie directe et avoir du temps sans argent et il est intéressant de s'intéresser aussi à la création mondiale et à la création monétaire. Et là, je vous invite à lire un livre qui est assez lourd, prendre le temps de le lire, de David Kroeber, « 5 000 ans d'histoire ». Voilà, c'est sur une pièce et d'un côté, il y a la démocratie, de l'autre, il y a la création monétaire pour libérer du temps.

Donc, on va aller direct sur la démocratie, je regarde combien de temps il me reste, 7 minutes, bon, c'est... Donc, en introduction déjà pour la démocratie directe, donc, qui considère que c'est la démocratie. La démocratie, c'est le pouvoir du peuple à initier et voter toutes les lois, qu'elles soient législatives ou constitutionnelles, au suffrage universel.

Voilà, c'est là, c'est le grand principe. Donc, comment se compose la démocratie directe ? Proposée par le collectif sur lequel a travaillé le collectif avec Christian Lauru qui représente donc cette constitution.

Il y a un livre que je vous mettrai aussi en lien de Christian Lauru où, dedans, vous avez et la constitution avec ses 71 articles, mais surtout tout le texte pour expliquer le concept de démocratie directe qui est un système radical. On passe radicalement à un nouveau système du régime représentatif à la démocratie directe. Donc, déjà, je vais aller directement dans le concept en vous résumant un peu les 71 articles.

je vais le faire de manière partielle, pas toute la constitution, mais en gros, le système d'organisation de la constitution de la démocratie directe est la suivante. Au niveau législatif, à

tous les niveaux, d'abord, on supprime la représentation. Que ce soit le Sénat, l'Assemblée nationale, les conseils régionaux, les conseils départementaux et communaux sont supprimés.

On les remplace par la création d'une agora par tranche de 3500 électeurs, soit, par rapport au nombre d'électeurs aujourd'hui, environ 14500 agoras qu'on répartit équitablement sur tout le territoire. Ensuite, est créée aussi, en parallèle, la création d'une commission centrale législative. Cette commission, c'est en fait une chambre nationale d'enregistrement et de recevabilité des pétitions.

Elle ne regarde pas le fond, elle regarde juste s'il y a des doublons et si le seuil de pétition a été respecté. Donc, chaque agora aura 500 places. Elle sera ouverte 7 jours sur 7, de 8 heures à 22 heures, avec 3 séances par jour, toutes reliées en visio quand c'est nécessaire et reliées à Internet en permanence, en direct.

Pour chaque agora, il y aura son système de direct. Les séances sont enregistrées. J'ai parlé de 3 séances, les séances sont de 3 types. Il y a, d'abord, l'agora, un peu comme on retrouve à Athènes, où on discute, on parle à l'arbre.

Donc, le débat d'idées, un peu le fourre-tout. Après, il y a, à l'initiative de citoyens qui ont atteint le seuil, il peut y avoir la séance 2. Donc, la séance 1, débat d'idées, séance 2, présentation des projets de loi par leurs auteurs pour les pétitions recevables, c'est-à-dire qui ont atteint leur seuil et qui ne sont pas en doublons.

C'est-à-dire, des 14 500 agoras et sur Internet. Sur la séance 2, on peut aussi parler, demander des informations sur des projets locaux aux autorités et aux exécutifs locaux, aux mandataires locaux. La séance 3, une fois que les auteurs auront présenté leurs projets de loi, qu'ils soient constitutionnels, je répète, ou législatifs, on passera au débat contradictoire argumenté par l'ensemble des agoras qui, indépendamment, débattront.

Et après, on passe par une votation nationale de l'ensemble des 14 500 agoras qui voteront oui ou non pour ce projet de loi législatif ou constitutionnel ou ça peut être aussi des projets de veto de projets locaux. Donc ça, c'est pas au niveau national, ce sera les agoras, les agoras locales du projet géographique concerné qui débattront du projet local et qui pourront s'opposer à un projet local. Exemple, pour être saisi entre Castres et, pour prendre un exemple concret, et Toulouse, un débat sur le projet de la 69 suivi d'une votation qui dira oui ou non si elle abroge ou pas ce projet.

Et après, ce sera acquis. Il n'y a pas de, en démocratie directe, il n'y a pas de décret, la loi s'applique directement après la votation. Donc, comme je l'ai dit, les agoras sont en direct, en streaming, internet, les accès sont libres, la votation sera de différentes manières, physique dans les agoras ou électronique à distance.

Pour les seuils de pétition, pour les lois législatives évidemment, on ne va pas mettre le même seuil pour la Constitution qui est plus dans le marbre et les lois qui peuvent être changées plus régulièrement. Donc, le seuil sera de 1 pour 1 000 pour les lois et de 1 % dans la Constitution. C'est ce qui est proposé dans la Constitution de Christian Lerue.

Donc, chaque citoyen ou groupe de citoyens pourra proposer une loi. Donc, ça, c'est l'initiative citoyenne à l'initiative d'un citoyen ou d'un groupe de citoyens. Donc, il pourra proposer sur la législative une nouvelle loi, la modification ou l'abrogation d'une loi existante.

Sur le constitutionnel, il pourra proposer la création d'un nouvel article de la Constitution, la modification ou l'abrogation d'un article. Les agoras seront animés par deux coordinateurs qui

seront tirés au sort pour trois ans et révocables par l'agora elle-même, si nécessaire. Dans la démocratie directe, il y a toujours un exécutif, sauf que le président, premier ministre et gouvernement du système actuel sont remplacés par un gouverneur et ses ministres, donc le gouvernement.

Pour l'exécutif, il est élu par l'ensemble des agoras. On garde l'élection pour le gouverneur. Chaque candidat gouverneur, lors de la campagne, doit présenter par avance son équipe de ministres et son programme exécutif dans le respect des lois qui ont été décidées par les citoyens.

En conclusion, il me reste combien de temps ? Moins d'une minute, c'est ça ? Il me reste Prends le temps qu'il te faut.

Oui, j'en ai plus pour long. Je vais juste lire un passage du livre de Christian Laurus sur le principe fondamental parce que c'est important. Le principe fondamental de la démocratie directe implique de ne reconnaître qu'un seul vrai pouvoir, à savoir le pouvoir d'édicter les règles posant tous par la coercition communément dénommées pouvoirs législatifs.

Tous les autres soi-disant pouvoirs ne représentent en fait que des capacités d'agir à l'intérieur du cadre des règles édictées par le pouvoir premier, le pouvoir législatif, capacités pouvant être augmentées, diminuées, voire même supprimées suivant la volonté du pouvoir premier. C'est ainsi que, pour éviter ces confusions, la constitution en démocratie directe n'utilise le terme pouvoir que pour l'activité législative, y compris concessionnelle, les autres pouvoirs dérivés étant généralement dénommés fonction et quelquefois également mission ou rôle. Et pour finir en deux mots pour la stratégie, donc là, j'ai une divergence avec Christian Lauru, je vous dis, la vision de Christian Lauru pour mettre en place cette constitution qui serait proposée aux citoyens qui est déjà écrite et qui est modifiable à volonté, donc même si elle ne convient pas au niveau des articles, comme il y a tous les référendums, il y a le Rick Karl complet sur la constitution et donc on peut modifier aussi les articles par la suite si ça ne convient pas. Donc la stratégie par rapport à Christian Lauru, lui, il part sur une solution légale légitime, c'est-à-dire qu'il propose de passer par une campagne présidentielle dans laquelle le programme du candidat président sera de proposer la constitution en démocratie directe par référendum une fois qu'il sera élu. Moi, j'ai du mal, alors je pense que c'est une fenêtre possible mais très étroite.

Alors moi, je dis moi, pour ce soir, mais en fait, on a travaillé sous des gilets jaunes qui s'appelaient les gilets jaunes constituants, on avait travaillé sur un référendum qui n'est pas celui-là, mais sur le concept et la technique qui serait de faire un référendum auto-organisé par les citoyens mais par une phase longue en passant par le local. On partirait par le local, on prendrait le temps qu'il faut pour un jour arriver à ce référendum national en créant les assemblées citoyennes locales, c'est des sortes d'agroas si vous voulez, mais sans pouvoir, mais qui peuvent s'entraîner, qui en auront indirectement s'il y a du monde qui les fréquente, qui travailleront, on va dire, pour de faux sur des lois mais qui donneront leur avis aussi sur tous les projets locaux. Donc, plus elle sera fréquentée, plus les élus locaux seront à l'écoute de ces agroas, de ces assemblées citoyennes locales.

Le but, c'est de créer une sculpture de la démocratie directe et à terme, auto-organiser un référendum national dans chaque village pour ou contre l'adoption de la concession démocratie directe proposée par le collectif de questions en l'ORU. Voilà, j'en ai terminé, on détaillera dans les débats par la suite. Merci de votre écoute.

J'écoute le intervenant. Suivant avec curiosité. Merci beaucoup.

Je vois que tu as un petit peu anticipé aussi certaines questions et certaines divergences et surtout le comment de l'application et quels sont les chemins qui pourraient être nous menés éventuellement même s'ils sont divers et variés nous mener à une application d'une démocratie directe et savoir si ce que j'appelle moi la contre-évolution nous permettra et nous autorisera à pouvoir trouver les bons chemins. En tout cas, merci de cette intervention. Je laisse la parole maintenant à notre co-hôte des Biocraties et je fais une petite incise si quelqu'un peut m'expliquer comment je peux ouvrir les bulles.

Je suis sur un Mac avec Firefox et je n'arrive pas dans les paramétrages à trouver comment ouvrir la bulle et mon hôte qui est sur iPhone enfin mon co-hôte qui est sur iPhone ne sait pas non plus. Si quelqu'un veut me donner l'information je la reçois avec plaisir par message privé. Donc je laisse la parole à des Biocraties.

Merci. Merci Stéphane. Effectivement, on a un petit souci technique pour vous permettre d'échanger dans la bulle qui n'est pas là.

Bon, moi je vais présenter très rapidement ma vision de ce que peut être une démocratie réelle en sachant que je ne suis finalement rien ni personne. C'est simplement depuis 23 ans que je réfléchis à la question que j'essaye d'avancer de mon petit côté et en fait j'ai défini en fait une vision de ce que pourrait être une véritable démocratie. Alors, je vais faire la distinction entre deux éléments qui est le système en lui-même qui est à la fois constituant et finalement ensuite démocratique et ce que moi je considère que j'en ai défini comme constitution parce que bien entendu le système constituant va définir une constitution qui n'est pas forcément ma vision puisqu'elle est définie par l'ensemble des citoyens.

Donc j'ai commencé par le système en lui-même le système c'est il faut vraiment faire table rase de tout ce que nous connaissons aujourd'hui et je pars du principe que finalement tout a évolué depuis maintenant de nombreuses années sauf le système de représentation de gouvernance de démocratie qui nous est vendu comme tel. Donc je repars d'une feuille blanche et je mets au centre de tout ça le citoyen. Donc le citoyen va s'exprimer à travers un vote qui n'est pas obligatoire à travers une interface numérique ce qui permet finalement à chaque citoyen du territoire de pouvoir participer aux votations et à la vie démocratique.

Cette vie démocratique va s'organiser à travers deux chambres la chambre des questions et la chambre des réponses qui dans un premier temps seront donc constituantes c'est-à-dire que les citoyens vont se regrouper par idéologie politique par idéologie syndicale ou autre et tout simplement on va poser des questions constituantes qu'est-ce qu'il faut faire pour avoir une société correctement organisée quel type de scrutin donc les questions sont soumises à la population la population va voter pour les questions qui lui semblent intéressantes ou pas c'est-à-dire qu'une question bah oui cette question est intéressante et elle bascule dans la chambre des réponses non cette question est inutile et elle est stoppée et n'avance plus de la chambre des questions une fois basculée à la chambre des réponses et bien encore une fois les citoyens dans leur globalité vont réfléchir aux solutions qui peuvent être apportées aux questions qui ont été posées par la chambre des questions et bah là on va avoir finalement à travers cette constituante la nécessité de répondre aux questions et si on est dans un principe véritablement démocratique le vote n'est pas obligatoire le vote blanc est reconnu et il faut définir je pense que la première des questions à se poser c'est quel type de scrutin puisqu'il en existe plusieurs pour déterminer ce qui va permettre de définir l'approbation du peuple une fois que la constitution est définie à ce moment là on passe dans l'utilisation de ces deux chambres la chambre des questions la chambre des réponses dans une pratique démocratique alors ça c'est le principe vraiment très primaire parce qu'en dix minutes il faut être très synthétique du coup moi je me suis dit à travers l'utilisation de ce système puisqu'il est constituant et ensuite on

va dire législatif, exécutif et qu'il permet de faire fonctionner la démocratie dans une véritable démocratie directe qu'est-ce que moi j'en fais ?

Personnellement je pars d'un principe déjà de base qui est que la démocratie c'est pas simplement le fait de voter ou d'élire c'est la démocratie c'est un ensemble et qui va nécessiter justement une éducation citoyenne donc ça veut dire quoi ? ça veut dire qu'il faut également penser repenser l'ensemble de notre société c'est-à-dire l'espace médiatique l'espace des échanges interpersonnels et puis bien sûr ensuite le système exécutif le système législatif la défense la diplomatie et ça a été exprimé à très juste titre la question centrale de la situation monétaire c'est-à-dire que si nous ne sommes pas finalement indépendants et souverains au niveau monétaire on est déjà prisonniers du système qui est mondialisé et qui est monétaire donc voilà j'ai essayé de faire le plus synthétique possible moi c'est vous pouvez trouver sur mon titre sur mon plastique anglais un petit peu ma vision des choses ce qu'il faut simplement retenir c'est que je pense qu'aujourd'hui on nous fait croire que nous ne pouvons pas être citoyens de plein droit alors que nous avons aujourd'hui toutes les démarches de notre vie qui avant se faisaient matériellement qui se font aujourd'hui numériquement il est maintenant possible d'organiser une société par le numérique de façon sécurisée la seule contrainte en quelque sorte qu'il faut accepter c'est que nous soyons identifiables par un numéro comme nous avons tous un numéro fiscal et bien nous avons un numéro citoyen qui permet de retrouver toutes nos interactions à travers justement les listings en blockchain mais également édité dans nos bâtiments démocratiques locaux voilà j'ai essayé de faire le plus synthétique possible je laisserai vos questions par la suite approfondir les choses bien je t'en prie merci beaucoup pour ces présentations donc on va attaquer après ces amuse-gueules on va donc attaquer le vrai débat j'espère que vous avez des questions nombreuses si ce sont des questions précises merci de préciser effectivement à qui s'adressent ces questions si ce sont des questions d'ordre général on répondra d'ordre général et on va faire comme dans tous les space habituels on va donner la parole à ceux qui lèvent la main et qui veulent intervenir donc je crois que la première personne est Fanche Bordeaux

[Intervenant 2] (41:37 - 41:39)
alors juste avant

[Intervenant 1] (41:39 - 43:41)
de passer la parole à Fanche Bordeaux je vais préciser aux intervenants qui voulaient poster dans la bulle la bulle n'est pas ouverte mais on peut toujours épingler en haut donc il suffit soit de poster sur votre page et ensuite de la partager vous allez sur votre poste et vous avez en bas de votre poste tout à droite une petite flèche vers le haut vous pointez dessus et ensuite vous aurez écrit X1 démocratie direct vous partagez et ça se retrouvera épinglé en haut comme je l'ai fait avec mon poste de présentation de la démocratie voilà pour la petite aparté Fanche on t'en prie c'est à toi oui bonjour tout le monde vous m'entendez là ? parfaitement ok c'est bon voilà oui effectivement j'ai écouté les projets qui ont été proposés en fait peut-être pas tous parce que malheureusement on est arrivé en retard bon on a eu au moins depuis Raoul qui a déjà présenté le sien donc j'ai quelques petites questions justement à poser aux quatre intervenants qui sont intervenus entre Raoul et Débiocratie voilà alors bon pour Raoul je vais commencer par lui alors tu as parlé longuement effectivement de l'ARHN la norme qui est effectivement un sujet important qu'il faut bien comprendre qu'il faut que les gens comprennent bien ce n'est pas simple justement j'ai une question à te poser tu as parlé sur la fin de ton discours de la constitution européenne qu'est-ce que tu fais du fait que la constitution européenne est justement inscrite dans notre propre constitution ce qui remonte ce qui fait remonter de fait justement cette constitution européenne au niveau de notre propre constitution ça c'est la première question ensuite bon pour Daniel bon Daniel là maintenant je t'avouerais que excuse-moi je t'interromps est-ce que on peut donner les

réponses en suivant comme ça ce sera un peu plus vivant et tu donneras

[Intervenant 2] (43:41 - 43:41)

après

[Intervenant 1] (43:41 - 53:46)

si tu veux bien ce sera plus facile pour tout le monde Raoul merci beaucoup Raoul tu peux répondre s'il te plaît oui merci pour cette question et d'ailleurs effectivement tu prononces tu prononces bien mon prénom c'est Raoul comme s'il y avait un O euh alors justement le fait que la la constitution européenne qui n'est plus une constitution européenne hein il n'a plus ce statut euh mais les traités européens sont euh inscrits dans notre constitution c'est précisément pour parce que s'il n'était pas inscrit dans notre constitution il ne pourrait pas avoir une valeur supérieure aux lois ordinaires c'est-à-dire c'est notre constitution qui décide si la législation européenne vaut quelque chose ou non euh si notre constitution ne décidait pas ça alors il n'y aurait pas besoin de l'inscrire dans notre constitution vous voyez euh il n'y a pas dans la loi euh quelque chose qui dit il faut suivre la constitution parce que il est entendu c'est dans l'hierarchie que la constitution il y a une constitution au-dessus donc quand on contrôle la constitution on décide qui va décider de quoi et c'est à un moment on a décidé que l'Europe va décider un certain nombre de choses comme aussi on décide que le parlement va décider d'autres choses et mais on peut aussi retirer le pouvoir au parlement comme on peut retirer le pouvoir à l'heure précisément parce que c'est dans la constitution qu'on met ou on retire des attributions à différents organismes donc voilà euh si on voulait sortir l'Europe comme on fait les anglais il suffirait de abroger euh les articles relatifs euh à l'Europe voilà c'était ma réponse merci Raoul merci Franche euh vas-y donc du coup continue t'avais une question il me semble pour Daniel oui pour Daniel oui Daniel sur ce point parce que euh au niveau de la hiérarchie des normes effectivement la cour de justice de l'union européenne a décrété que les traités européens étaient supérieurs à la constitution française là dans le euh l'étude du conseil d'état donc du 12 septembre c'est très récent en fait qui euh parle de la souveraineté il estime que la constitution est au sommet de l'ordre juridique et que la légence si vous voulez ou le transfert de compétences à l'UE est un système euh indépendant enfin autonome en fait qui fait que malgré tout la constitution elle prime sur les traités européens il y a il y a il y a à ce niveau là un débat encore à tenir bien entendu et que sur lequel le conseil d'état n'a pas n'a pas tranché voilà donc c'est c'est extrêmement difficile euh néanmoins il faut bien entendu que chacun respecte la parole donnée au niveau des traités euh et de la constitution européenne bien sûr voilà vous voulez ce que je veux dire ou pas ?

hein ? ah ils sont ils sont plus là on est là on est là tout à fait je viens de vous poster aussi un article parce qu'effectivement euh la contradiction qui est apportée à la solution démocratique euh et au discours de rôle et ce problème euh de hiérarchie je viens de vous poster aussi euh un article des surligneurs et on voit qu'il y a une contradiction interne et ça m'intéresserait parce que si j'ai bien compris ton cursus Raoul tu es quand même quelqu'un qui est très pointu à ce sujet j'aimerais bien euh que tu puisses nous expliquer pourquoi il y a autant de contradictions à la fois au sein de notre euh constitution et en même temps au sein euh de la constitution européenne à tel point que même le conseil d'état euh a des avis un petit peu dans le temps et dans la durée un peu contradictoires et des juristes prudents qui aussi se contredisent sur la hiérarchie des normes et j'avoue que moi qui ne suis pas un juriste expérimenté j'ai passé une journée entière à essayer de comprendre euh en suivant un petit peu à la fois tes vidéos celle de Clara et les oppositions qui te sont faites à chaque fois et je n'ai pas réussi à trouver finalement quelqu'un un juriste ou une entité que ce soit les décisions du conseil constitutionnel que ce soit les derniers rapports dont fait état Daniel euh avec le conseil d'état et j'ai trouvé cet article que je vous poste sur les surligneurs qui est alors très très ardu à la lecture pour le commun des mortels surtout pour quelqu'un comme moi et j'avoue que à la

fin c'est tout et son contraire est-ce que tu pourrais te positionner par rapport à ça je pense que ça éclairerait beaucoup le débat je pense que ce qu'a dit Daniel c'est c'est correct c'est à dire que euh bon le conseil d'état au final dans son rapport euh rappelle la supériorité de la constitution mais blablabla là c'est très compliqué euh qu'est-ce qui est compliqué c'est que en fait l'engagement d'un pays quand un pays s'engage il se trouve que la France s'est engagée elle s'est engagée en notre nom mais sans nous donc c'est c'est la raison pour laquelle on est tous là c'est à dire qu'on aimerait que la France s'engage avec nous mais il n'empêche que elle s'est engagée en notre nom donc euh quand on prend une décision euh on fait un traité international et c'est le statut qu'à l'Europe même si euh c'est beaucoup très avancé très intégré ça reste au niveau d'un traité international donc quand on crée un traité international on va s'engager euh sur euh sur un certain nombre de choses et dans le traité cet engagement on va être sûr qu'on s'engage c'est un peu comme si vous et moi on prend un engagement entre nous ben on va essayer tout de suite de trouver des pénalités à pas le suivre n'est-ce pas parce que si tout le monde peut arrêter à tout moment sans pénalité l'engagement ne vaut rien et donc c'est ce que c'est ça le principe qu'il faut voir dans l'Union Européenne mais quand aussi dans les traités importants qu'on a qu'on a fait c'est il y a des traités dans lesquels il n'y a pas d'engagement c'est-à-dire qu'il n'y a pas de pénalité de prévu quand on sort et ou quand on le respecte pas et donc ce cas c'est des traités internationaux qui existent mais qui sont non contraignants en fait ils sont symboliques et puis après il y a des vrais traités dans lesquels il y a un engagement et donc dans l'engagement on prévoit donc des des clauses qu'est-ce qui se passe en cas de non-respect et c'est ce qui se passe avec l'Europe donc quand on dit l'Europe peut nous punir si nous on ne respecte pas un traité c'est tout à fait exact puisqu'on s'est engagé donc toutes les fois qu'on sort d'une clause du traité et bien on va comme on dit négocié notre opt-out c'est-à-dire notre option de retrait en français ça s'appelle donc on va essayer de dire on va ne pas suivre mais on sait déjà qu'on doit négocier quelque chose parce qu'on s'est engagé là-dessus et on s'est engagé aussi sur les pénalités voilà mais cela est très différent de dire que l'Europe est au-dessus de notre constitution parce que on peut le faire c'est juste que comme on s'est engagé on doit aussi en payer un prix c'est différent que de dire qu'on ne peut pas le faire là aussi je prenais récemment l'exemple de systèmes qui ne sont pas souverains comme les systèmes régionaux la Corse ou comme je prenais la Catalogne qui a fait un référendum bon ben eux ils ne peuvent pas le faire c'est-à-dire très concrètement la force d'application juridique mais aussi militaire se trouve ailleurs se trouve à Madrid donc il n'y a pas la possibilité légale et même factuelle de le faire alors qu'un pays européen on l'a vu avec le Royaume-Uni peut le faire mais on l'a vu aussi avec la Pologne on l'a vu avec la Hongrie on le voit en ce moment avec les Pays-Bas c'est-à-dire tous les pays qui vont essayer le Royaume-Uni est carrément parti mais les autres ont fait que leur constitution ne respecte pas une de ces clauses et c'est ce qui se passe ils continuent comme ça l'Europe n'a aucune capacité à les contraindre la seule chose que veut dire la Cour de justice européenne c'est de dire attention ce n'est pas parce que il y a un changement constitutionnel et l'Etat ne suit pas un accord européen qu'il n'est pas contraint par cet accord c'est-à-dire qu'il n'est pas punissable en quelque manière qui doit rendre quelque chose voilà c'est ça la différence c'est-à-dire un traité international ce n'est pas rien une fois qu'on s'est engagé c'est quelque chose d'important si on se dégage on paye quelque chose mais c'est pas la constitution c'est au-dessous voilà est-ce que c'est ça peut-être je ne sais pas si ça aide un peu alors je pense que Ced on va faire recirculer la parole je vais juste me permettre une petite incise c'est que dans ce que tu viens de dire il y a quelque chose moi qui m'a qui m'a frappé c'est que effectivement à partir du moment où on a eu des traités qui ont été conclus entre l'Europe et la France ou autres on doit les respecter à la condition que le peuple reconnaisse la souveraineté de ses responsables qui exprime la souveraineté populaire s'il y avait un référendum et je pense c'est justement toujours l'intérêt d'un référendum c'est quelle est la question qu'on pose si on posait la question par voie référendaire peuple français considérez-vous que depuis 2005 vos représentants ont exprimé votre souveraineté je ne suis pas sûr que le résultat serait positif il faudra parier que

la réponse puisse être bah non effectivement nous n'avons pas été respectés en tant que peuple souverain depuis le référendum de 2005 à ce titre est-ce que les accords qui ont été signés par des représentants qui ne représentaient plus le peuple doivent être honorés

[Intervenant 2] (53:48 - 53:48)
moralement

[Intervenant 1] (53:48 - 54:28)
je suis totalement d'accord avec toi Stéphane c'est juste que le droit international est basé sur les nations qui sont basées sur ses représentants donc même les dictateurs engagent leur pays même ceux qui n'ont pas été élus au niveau du droit international je comprends qu'il y a un problème là-dedans mais il se trouve merci pour merci pour ta réponse Fanch donc tu avais des questions pour Daniel on va essayer de faire assez vite puisqu'il y a également Philippe qui lève la main donc Fanch tu vas pouvoir poser ta question à Daniel puis à Démocratie Directe qui vont te rendre très vite les uns les autres oui alors

[Intervenant 2] (54:28 - 54:28)
pour Daniel

[Intervenant 1] (54:28 - 56:55)
ça ne sera pas difficile alors pour Daniel ça sera très rapide c'était juste pour lui dire que bon ses explications je t'avouerai que j'ai eu du mal à tout comprendre parce que j'ai compris que tu as lu un petit peu d'un texte et moi je n'ai pas une bonne oreille si tu veux une bonne mémoire auditive alors si tu avais un lien vers le vers le projet afin qu'on analyse tout ça ça serait bien voilà c'est ça c'est ça tout à fait j'ai besoin du mode d'emploi tout à fait voilà bon ensuite bon alors voilà donc pour Daniel c'est fait Démocratie Directe voilà alors tu as parlé dans ton système de démocratie directe de la suppression donc justement des pouvoirs notamment des pouvoirs législatifs et pouvoirs judiciaires je t'avouerai que là ça me gêne un petit peu cette affaire pourquoi ? parce que j'estime que tu vois qu'il y a un pouvoir qui est très important en France c'est le pouvoir judiciaire alors c'est vrai qu'à l'heure actuelle en France on n'a pas de pouvoir judiciaire le constat qui est marqué en début qui est fait en début de ton système de ta constitution le remarque effectivement il s'agit d'une autorité mais ça malheureusement c'est le principal défaut qu'on reproche nous personnellement à France Constituante à nos constitutions actuelles il n'y a aucune séparation nous avons en fait à la tête effectivement je crois que tout le monde fait le constat ici nous avons à la tête de l'État ni plus ni moins qu'un dictateur la République française c'est pas autre chose qu'une dictature et malheureusement quand le dictateur est bon ça va mais quand le dictateur est mauvais on voit le résultat à l'heure actuelle voilà donc ça si tu veux cette histoire ça me gêne un peu qu'il n'y ait pas de pouvoir judiciaire pour juger nos hommes politiques quand ils font des conneries voilà est-ce que tu peux me dire comment on pourrait résoudre ce problème s'il te plaît ça c'est la deuxième question oui tout à fait alors il n'y a pas de pouvoir judiciaire en ce sens pouvoir mais il y a quand même la fonction judiciaire avec un ministère de la justice et déjà pour juger les hommes politiques il n'y en a plus donc c'est déjà réglé puisque le pouvoir législatif est totalement entre les mains du peuple il n'y a que des mandats qui sont sous contrôle des agora et donc après la justice sa fonction c'est de faire appliquer les lois votées par le peuple souverain et dans la démocratie directe le souverain c'est lui qui fait les lois je ne sais pas si j'ai bien répondu oui il y a bien la fonction oui d'accord

[Intervenant 2] (56:55 - 56:56)
il y a bien la fonction

[Intervenant 1] (56:56 - 1:00:35)
oui ben tu as répondu mais Quid justement tu dis bon c'est le tu dis qu'il y a un ministre il y a donc

un ministère de la justice qui existe d'accord et Quid quand le ministère justement est nommé par l'exécutif puisqu'il y a quand même un exécutif tu es d'accord avec nous l'exécutif il est là justement pour faire appliquer les lois voilà tout à fait déjà l'exécutif on sait qui va être le ministre de la justice il n'est pas nommé par le gouverneur puisque il est déjà c'est un peu comme les municipales si tu veux où tu as une équipe pour les petites communes où on vote pour l'ensemble du gouvernement donc le gouverneur qui se présente se présente avec son équipe et d'entrée on sait qui va être le ministre de la justice si on vote pour ce gouverneur bon ça c'est par rapport à la nomination ensuite les agoras ont le pouvoir révocatoire de tout fonctionnaire d'état donc y compris les ministres ça c'est dans les articles de la constitution que je n'ai pas détaillé tout à l'heure mais qui sont dans la constitution de la démocratie directe voilà je vais te chercher l'article sur la justice pour tout à l'heure je suis en train de le rechercher merci démocratie directe franchement est-ce que c'est bon pour toi ? oui là c'est bon il a effectivement répondu à ma question là ben voilà alors maintenant là c'est pas une question c'est pour débilocratie débilocratie oui tu as parlé de l'éducation tu as parlé justement du fait d'éduquer justement les gens au système démocratique effectivement tu as tout à fait raison il faut bien faire il y a effectivement un système à mettre en place et ça va il y a tu n'as pas parlé d'un truc qui à mon avis est important c'est justement le système éducatif dans son lien je pense que c'est par là qu'il faut commencer ça c'est c'est juste un point de détail voilà et ensuite le fait qu'il faut inscrire dans une constitution les paramètres monétaires je suis à 100% d'accord voilà ça c'est clair et net voilà merci Franche donc bon après encore une fois je t'invite à regarder ce que j'ai détaillé et peinté en haut parce qu'effectivement le système éducatif scolaire est important mais il faut et d'ailleurs je vous invite à aller voir si vous ne l'avez encore pas vu inculture donc vous avez inculture 1 et inculture 2 par Franck Lepage qui sont très intéressants pour comprendre la différence entre l'éducation scolaire et l'éducation citoyenne c'est vraiment deux choses différentes et l'éducation citoyenne ne peut se faire qu'à partir du moment où l'individu le citoyen devient adulte et citoyen et c'est vraiment deux choses distinctes qui sont à considérer et qui sont toutes les deux très importants parce que pour devenir un adulte capable d'être éduqué à la citoyenneté il faut effectivement avoir eu initialement une éducation scolaire de qualité merci Franck et donc du coup on avait Philippe qui levait la main tout à l'heure oui bonjour bonjour tout le monde merci de l'invitation voilà je voulais je vais essayer de mettre d'accord tout le monde sur l'histoire de la constitution en introduction de ce que je vais dire en fait la constitution nous en avons plus actuellement depuis depuis l'article 5 de la de la loi organique du 22 décembre 1958 nous n'avons plus de constitution et nous n'avons plus d'état de droit nous n'avons plus de séparation des pouvoirs voilà donc c'est la situation actuelle est comme ça c'est pourquoi

[Intervenant 2] (1:00:35 - 1:00:36)

on voit

[Intervenant 1] (1:00:36 - 1:16:49)

excusez-moi Philippe est-ce que tu peux préciser ce que contient cet article parce que tout le monde ne connaît pas les articles de loi s'il te plaît merci oui bien sûr c'est très simple en fait le gouvernement est en relation directe donc entre autre le garde des sceaux et le président de la république est en relation directe avec tous les magistrats donc tous les magistrats reçoivent des ordres de l'exécutif c'est écrit vous pouvez taper ce que je viens de vous dire c'est tapé sur Google c'est écrit c'est légiférant c'est public c'est quelque chose qui est connu donc qui n'est pas parlé par contre personne n'en parle aucun juriste ne va soulever le lapin mais c'est quelque chose d'extrêmement grave enfin bon voilà c'était juste une parenthèse pour vous dire que nous n'avons plus de constitution actuellement et donc c'est pour ça qu'on n'a plus de séparation des pouvoirs alors je voulais répondre à Paul Paul qui est sur un parti politique moi je trouve ça entre guillemets dangereux parce que pour moi le parti politique est de par sa nature antidémocratique donc à partir de là ça va être difficile de réfléchir sur la

démocratie avec une structure qui est antidémocratique c'est mon avis alors pour ça il faut on peut lire le le comment l'essai sur les partis politiques de Simone Veil si ça intéresse quelqu'un elle explique pourquoi et comment beaucoup mieux que moi et très précisément que les partis politiques faut s'en défaire absolument donc c'est pas sur cette voie là à mon avis qu'on va pouvoir qu'on va pouvoir mettre le Demos Kratos en place l'autre suggestion de Paul c'était pour 700 000 personnes ça me semblait beaucoup pour instaurer une loi enfin pour pour l'initiative d'une loi voilà c'était les deux choses qui me semblaient un peu un peu bizarre et après il y avait alors moi je trouvais Daniel super comment elle a expliqué etc pour pouvoir permettre justement les échanges et que ce soit clair aussi pour l'auditoire, on va laisser Raoul te répondre par rapport à, tout simplement, le fait qu'il soit sur l'idée d'un parti politique.

Alors d'ailleurs, ce dont tu parles, l'essai de Simone Veil, note sur la suppression générale des partis politiques, je vous l'ai épinglé en haut, vous avez le petit lien, c'est libre de droit, vous pouvez aller lire, ça se lit en une demi-heure, et c'est effectivement très intéressant pour comprendre ce que Philippe vient d'exprimer. Raoul, si tu peux lui répondre sur, justement, l'idée de pourquoi un parti politique, de ton point de vue. Pardon, si je peux me permettre, juste 30 secondes, à l'intention de Daniel et de Démocratie Directe, qui ont du mal à pouvoir poster, envoyez-moi les liens, s'il vous plaît, en message privé, je les posterai pour vous, pour que l'on puisse avoir vos références.

Voilà, c'est tout. Raoul, à toi la parole. Oui, donc, on va dire qu'on sait l'objectif de départ, on a pris longtemps à devenir parti, on a été collectif, mais l'objectif de départ que nous avons, c'est, il faut voir de quoi on parle, il y a deux objectifs, il y a chercher la bonne réforme, la bonne constitution, la bonne démocratie, ce sur quoi un peu cette conversation ce soir est centrée, et puis il y a agir, c'est-à-dire comment faire pour produire un changement. Et en fait, nous, ce parti est fondé là-dessus, en fait, même ma proposition, enfin, notre proposition, comme vous voyez par rapport aux autres, est beaucoup plus simple, c'est-à-dire qu'elle permet toutes les autres, puisqu'elle donne aux citoyens le pouvoir suprême, mais elle ne tranche pas entre les autres, elle est beaucoup plus minimaliste. Donc, pourquoi c'est important ?

Parce qu'en fait, toutes les activités produisent des résultats dans le système où on est, on fait du lobbying pour mettre en place la réconciliation, on participe aux élections, et à fur et à mesure qu'on fait ces choses-là, on a des résultats, on a même des remboursements électoraux, c'est-à-dire, donc tout ça est très bien, je suis bien d'accord, mais si vous voulez, on est ceux qui tentent de le faire passer via l'élection.

Alors, il n'y a pas beaucoup, je suis assez d'accord avec ce qui a été dit tout à l'heure par Démocratie Directe, en fait, ils contestaient, en fait, Christian Leroux, mais nous, on est plutôt sur cette ligne, c'est-à-dire que, de fait, un président peut soumettre un référendum, même si l'affaire est difficile, lorsqu'il est élu sur une mesure, et la nôtre est très simple, c'est changer juste un article de la Constitution, ce qui remet aux citoyens le pouvoir suprême, et puis après, le reste, c'est à voir après.

Et donc, comme il s'agit d'un seul article, l'idée, c'est, à un moment donné, un candidat à la présidence, ce qui est arrivé d'ailleurs, mais un candidat crédible, on va dire, va finalement, via ses activités de lobbying, de concurrence électorale, lancer un référendum sur cette question, et à ce moment-là, on ne doutera pas du résultat. Voilà, après, je comprends très bien que d'autres personnes pensent qu'il faut avoir la démocratie directe par d'autres moyens, et d'ailleurs, on est très content qu'il y ait des gens qui s'engagent avec d'autres moyens, mais la nôtre est vraiment celle-là, c'est y aller, marteler, aller, on a déjà déposé trois pétitions à l'Assemblée nationale, notre loi a été soumise deux fois par des députés à l'Assemblée nationale dans les deux dernières législatures, voilà, on avance sur cette direction, on a formé plusieurs

députés aux réconciliants en allant à l'Assemblée nationale, justement, faire des auditions, donc voilà, c'est ça notre objectif, ce n'est pas autre chose, une fois qu'on aura mis le réconstituent, ce qui est la première mesure de notre programme et celle qu'un président devrait faire tout de suite, ben nous, on arrête ce projet. Je voudrais juste intervenir et préciser une chose au complément de ce que vient de dire Raoul, ces espèces n'ont pas vocation à être des lieux de débats incessants et que l'objectif est que nous puissions tous se connaître et que chaque acteur ait prise de parole, enfin que nous allions dans l'action et si on réfléchit, quel que soit le moyen que nous employons, quel que soit d'où nous venons et qui que nous soyons, comme je l'ai écrit à un moment donné ce matin une réponse de Takonka, on ne peut pas se passer de l'action sans réflexion et on ne peut pas se passer de la réflexion sans action et à ce titre-là, je trouve tout à fait légitime, quels que soient les chemins empruntés, que des gens comme Solutions démocratiques, avec Raoul et le staff qui l'entoure, aient décidé de faire un parti, puisqu'il faut bien à un moment donné trouver les moyens de l'accéder à une forme de prise de pouvoir et que dans l'art de la guerre, entre autres, il faut pouvoir se servir de l'arme de ses adversaires, on ne va pas parler d'ennemis ici, mais puisqu'on est tous citoyens et qu'y compris nos représentants font partie de la citoyenneté nationale, je voudrais que ce ne soit pas forcément un faux débat, parce que quel que soit le chemin qui nous mènera à la démocratie, il faut que nous puissions tous l'emprunter et tous se supporter dans les deux sens du terme, donc des encouragements et aussi accepter et supporter aussi nos différences. Je te redonne la gestion des démocraties.

Oui, donc il me semble derrière que, alors oui, je ne sais plus où ça en était, donc on va repasser la parole à ceux qui ont levé la main du coup, je suis désolé, on va faire franche, démocratie directe, Daniel et Philippe, et d'ailleurs j'invite, attendez, je vais me permettre d'arrêter avant, parce qu'il y a Aerial qui est là, qui n'a peut-être pas la main parce qu'il est sur l'ordinateur, mais qui est monté, qui est le seul parmi les intervenants à ne pas avoir encore parlé, donc on va lui passer la parole pour que tout le monde puisse s'exprimer, et puis on refera le tour comme je viens de l'indiquer, et d'ailleurs j'invite ceux qui sont en dessous et qui ont pu entendre les présentations du début de Space à monter, s'ils ont des questions, n'hésitez pas. Aerial, est-ce que tu as quelque chose à dire, ou est-ce que tu es simplement monté pour x raisons ?

Aerial 59, bon apparemment ce n'est pas le cas, franche Marie du coup. Oui, moi je vais faire très court, puisque la question des parties, oui je suis tout à fait d'accord justement avec ce que vient de dire, je pense que c'est Stéphane, je n'arrive pas à voir qui pose, voilà, il me semble que c'est Stéphane qui a parlé, donc oui je suis tout à fait d'accord avec ce qu'il dit, les parties oui c'est vrai c'est une mauvaise chose, mais malheureusement on est obligé de faire avec, et je vais même aller plus loin, je pense qu'il y a un document que tous nous reconnaissons un petit peu ici, c'est la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui explique qu'on a le droit de monter les parties, alors après la question effectivement du danger des parties, elle vient simplement du pouvoir qu'on accorde à ces parties, c'est tout, voilà, c'est tout ce que j'avais à dire, voilà, je laisse la main maintenant aux autres. Merci Franche, donc derrière nous a la démocratie directe, qui voulait réagir. Oui, je voulais réagir par rapport aux stratégies, je suis d'accord avec tout le monde sur le fait que toutes les stratégies sont bonnes, il faut en ignorer aucune, c'est juste que par rapport à certains intervenants, on n'a pas le temps d'être sur toutes les stratégies, et c'est bien de s'en concentrer sur une, et puis il y en a qui demandent à témoigner.

Ah, tu m'entends mal là ? C'est bon ? Moi je t'entends très bien, je t'entends très bien.

Par rapport aux stratégies, il ne faut en ignorer aucune, tous les chemins qui peuvent amener à la démocratie, il faut les prendre, et après, dès qu'il y a une fenêtre qui s'ouvre, qu'on peut

s'introduire dedans, on rentre, par la porte, par la fenêtre, par la cheminée, j'en sais rien, mais voilà, il ne faut rien négliger, je suis d'accord. Il n'y a aucun problème par rapport à ça, et par rapport à Christian Lerue, je comprends sa stratégie par la présidentielle, mais ça demande des moyens colossaux financiers, et d'avoir les médias avec soi, plus ou moins quand même. Mais c'est une porte qu'il ne faut pas, aussi étroite soit-elle, ne pas négliger, c'est pour ça que j'en proposais une, plus dans l'esprit de la démocratie directe, en passant directement par la souveraineté populaire et par le peuple, mais c'est beaucoup plus long.

Merci démocratie directe, oui, pour faire la synthèse de ça, parce qu'effectivement, comme a expliqué Stéphane, on ne va peut-être pas faire trop de ping-pong sur qui détient la meilleure solution pour appliquer une démocratie directe, sachant que nous sommes tous face à un ogre antidémocratique qui s'acharne à détruire tout ce qui pourrait lui nuire, et donc, effectivement, la multiplication des axes d'attaque, en quelque sorte, pour pouvoir mettre en œuvre une démocratie directe sont les bienvenus. Ça ne va pas être nécessaire que de dire à chaque fois que tel son est compliqué parce qu'elle s'appuie tellement en place, que telle solution est compliquée parce qu'au contraire, elle n'est pas dans le système en place, et ainsi de suite.

Il y avait donc, du coup, Daniel. Oui, moi, il y a une chose, et je parle sur le contrôle de Raoul, il y a une chose dans la Constitution qui est l'article 72.1, qui est le référendum local. J'ai toujours pensé que la démocratie se ferait par la base, c'est-à-dire que les gens vont pouvoir éduquer les gens au référendum.

Quand je dis référendum local, je ne parle pas des consultations publiques ou des enquêtes locales, mais un référendum qui est mis en place localement pour une question donnée à la population concernée, sur un sujet précis, bien entendu, auquel elle doit répondre par oui ou par non, comme ça se fait en Suisse. Et je ne comprends pas pourquoi personne ne va voir les élus, les maires, et tout ça, pour mettre en application le référendum local. Or, je pense qu'il y a quand même beaucoup de cas où il pourrait s'appliquer.

Puis j'ai une deuxième chose, j'ai vu qu'il y avait Léo Giraud dans l'assistance, et qui, paraît-il, remanie une constitution qui, selon Etienne Chouard, est un petit bijou du genre. Je voulais savoir si c'était exact. Merci.

Merci à toi. Effectivement, si on a quelqu'un qui a un modèle de constitution, qui n'hésite pas à contacter Stéphane en MP pour lui transmettre, et justement pouvoir, peut-être sur un prochain Space, venir nous la présenter. Je viens de lui envoyer une invitation à monter pour une intervention éventuelle, s'il le désire, et bien sûr, il sera le bienvenu dans les prochains Spaces.

Vas-y, Philippe. Merci beaucoup. Je voulais juste rajouter une chose, c'est qu'on est tombés tous bien bas, enfin, collectivement, je veux dire en tant que peuple, et qu'aujourd'hui, nous n'avons plus la capacité, pour beaucoup d'entre nous, de discerner la différence qu'il peut y avoir entre les mots.

Et donc, on mélange tout, les mots ont été corrompus et galvaudés, de telle sorte que, quand on parle avec l'être du commun, entre guillemets, on s'aperçoit qu'on ne parle pas presque la même langue. On parle une langue différente avec des définitions des mots différentes. Est-ce qu'il ne serait pas intéressant de faire une campagne, une campagne publique sur, justement, la définition des mots, comme par exemple, la différence entre élire et voter, ce genre de choses.

Mais il y en a plein, il y a plein de mots comme ça. Donc, ça serait intéressant, parce que moi, je vois sur Internet, sur X, je suis sur cette problématique-là, les gens n'arrivent pas à

comprendre, il va falloir expliquer, expliquer, expliquer longtemps, pour qu'ils arrivent à comprendre que les mots ont des définitions qui ont été corrompues. Voilà ce que je voulais dire.

Vous m'avez entendu tous ou pas ? Oui, très bien, très bien. Donc, je lançais un appel en sachant si, collectivement, nous ici, par exemple, on pouvait faire une campagne là-dessus, et se coordonner pour faire une campagne là-dessus, une campagne sur la réappropriation, se réappropriier les mots.

C'est le BABA, c'est le BABA du BABA. Franchement, c'est mon opinion, et je pense que c'est très important. Voilà.

Je peux intervenir, peut-être, démocratie directe ?

[Intervenant 2] (1:16:49 - 1:16:50)

Oui, allez-y.

[Intervenant 1] (1:16:52 - 1:18:23)

Par rapport à ça, je viens d'épingler un petit dessin sur le mot qu'avait fait ce souverain tribulaire, je crois, qui est d'ailleurs dans le space. C'est pas mal, déjà, si on pouvait définir et dire, je l'ai mis dans l'épingle. Bien, merci, excusez-moi, la démocratie nous a quittés momentanément, il y a un problème technique, j'essaie d'envoyer une invitation pour qu'il remonte, mais visiblement, ça ne marche pas, donc je vais assurer l'intérêt du technique.

Donc, nous en mettons dans l'ordre, si je ne me trompe pas, à ce que ce soit Franche Bordeaux qui intervienne, Daniel, si je ne me trompe pas, et ensuite AN Citoyens. Revoici notre co-hôte de choc. Non, non, oui, ben non, je n'ai plus levé la main.

Ah, d'accord, elle n'a pas relevé, je suis désolé. Daniel, à toi. Non, non, moi, je suis intervenue pour parler du référendum local en regrettant que les citoyens n'aillent pas voir leur maire respectif pour le mettre en application lorsqu'une question fondamentale se pose au niveau de la municipalité.

C'est quelque chose qui est permis dans la Constitution, qu'est l'article 72.1, profitons-en quand même, à mon avis, au moins. Et ça n'a jamais été le cas. Je n'ai jamais connu une municipalité qui a organisé un référendum local.

[Intervenant 2] (1:18:24 - 1:18:43)

C'est, bon, financièrement, peut-être quelque chose qui est coûteux, ou pas tellement, mais voilà, c'est à mon avis la base, je veux dire, qui permettrait aux gens de s'éduquer et de les habituer à voter, parce que là, en l'occurrence, il s'agit bien de vote et non pas d'élection.

[Intervenant 1] (1:18:43 - 1:18:52)

À titre personnel, je connais des dizaines de collègues qui font des conventions citoyennes et qui demandent leur avis. Alors, est-ce que c'est ça que tu entends par référendum ?

[Intervenant 2] (1:18:52 - 1:18:52)

Non.

[Intervenant 1] (1:18:53 - 1:18:58)

Ou tu veux appliquer la référence à autre chose ? Je peux, peut-être, intervenir sur ça ?

[Intervenant 2] (1:18:58 - 1:18:59)

Bien sûr, bien sûr.

[Intervenant 1] (1:18:59 - 1:21:11)

Il y a un dossier. Le référendum local, c'est autre chose. Alors, déjà, il a été utilisé, c'est vrai qu'il est utilisé rarement, mais récemment, vous trouvez un rapport, notamment de Paul Sebi, sur l'ensemble des référendums au niveau local.

Ils ne sont pas tous des référendums locaux, au sens que dit Daniel, c'est-à-dire que c'est une procédure très précise, mais il y en a parmi eux certains. Le référendum local, ce n'est pas comme en Suisse, en France, parce que c'est à l'initiative du conseil municipal, du maire, en fait. Donc, c'est le maire qui met à votation, et la votation est contraignante, un sujet.

Donc, ça ressemble plus au référendum français, où le président lutte, qu'à un référendum d'initiative citoyenne. Moi, j'ai fait un guide pour transformer un tout petit peu ce référendum local, en RIC local, c'est-à-dire avec des pétitions avant et un engagement, un vœu du maire pour s'engager à, toutes les fois qu'une pétition atteint un certain seuil, le maire s'engage à déclencher un référendum local, mais on ne peut pas le faire partir du bas, c'est toujours un engagement du maire, parce que c'est ça la loi. À ce jour, ce type de dispositif, comme je l'ai écrit dans le RIC local, a été mis en place par Grenoble, qui a eu une votation annulée par le Conseil administratif, et Poitiers qui l'a mis en place, mais avec un seuil de signature un peu trop haut, donc à mon avis, il n'y aura pas de place, mais voilà.

Rebonjour, j'ai eu un souci, j'avais disparu du space. Du coup, je ne sais plus du tout qui c'est, je vois demain... C'est AN Citoyens dont l'ordre, si je ne m'abuse.

Oui, parce qu'en tout cas, quand j'étais là, il ne s'était pas encore exprimé, donc on va voir AN Citoyens, démocratie directe, et puis après on reprend un tour si nécessaire.

[Intervenant 2] (1:21:14 - 1:22:56)

Oui, bonjour à tous. Par rapport à ce qu'a dit Daniel, sur les pétitions, sur les RIC locaux, très souvent, si ce n'est pas mis en œuvre, c'est parce que ça a déjà été testé, et sûrement il y a eu des déceptions, et derrière, on ne l'a pas refait. En tout cas, très souvent, c'est la majorité des cas, c'est souvent ça.

Il y a sûrement des gens qui l'ont testé une fois ou deux, et puis en fait, ça s'est dit au National que derrière, ça ne fonctionnait pas. Parce que derrière, les élus font ce qu'ils veulent, parce qu'ils n'ont pas besoin d'un impératif, etc. Après, par rapport à tout ce qui est démocratie, etc., moi, je pense personnellement que la meilleure solution, c'est l'éducation populaire, c'est le local. C'est vraiment le local. C'est dans le local qu'on trouve les choses. En fait, c'est bien de monter des associations nationales, etc., mais en fait, allez plutôt dans le local, allez voir votre petite association qui vit à côté de chez vous, essayez de la changer localement, et c'est bien plus intéressant, et vous aurez bien plus d'impact pour moi, je pense, personnellement. Parce que là, vous engendrez directement une action sur des gens de votre entourage, et derrière, ces gens vont rayonner sur d'autres personnes dans leur entourage, etc. Alors que quand on agit au National, c'est un petit peu éparpillé, un petit peu partout, et le truc, c'est qu'il y a peut-être une personne là, une personne là, une personne là, savent qu'en fait, derrière, ça se moyotte, quoi.

[Intervenant 1] (1:23:04 - 1:24:19)

On a un petit bug, mais en même temps, c'est intéressant que c'est... Attends, c'est intéressant, parce qu'on l'a exprimé tout à l'heure, tu n'étais peut-être pas là, l'objectif du Space n'est pas de dire quelle est la meilleure solution pour réussir à appliquer la démocratie directe. Le but du Space, c'est vraiment de partager les idées de chacun, de les faire connaître, de manière à, en quelque sorte, générer une sorte de dynamique pour chacune des possibilités.

Oui, on en a déjà échangé, toi et moi, sur différents Space, et je connais parfaitement ta position, que je partage sur beaucoup d'éléments, d'ailleurs. C'est-à-dire qu'effectivement, faire vivre la citoyenneté, ça se fait dans la petite association locale du coin, déjà, ça commence par là, mais ce n'est pas avec la volonté de pouvoir l'appliquer à différentes échelles. Et donc, le but, là, de ce Space, ce n'est pas de dire faisons-le à l'échelle hyper locale, plutôt que de perdre du temps à le faire à l'échelle nationale.

Ce n'est pas le but du Space. Le but du Space, c'est d'essayer de comprendre un petit peu les visions de chacun, de ce que peut être une démocratie directe, de comment est-ce qu'on peut les articuler d'un point de vue constitutionnel, et même, peut-être après, au-delà, l'idée de comment on va pouvoir les mettre en application. Très sincèrement, je pense que ça fera peut-être sûrement, de la part de Stéphane, l'intérêt d'autres Space, mais je ne crois pas que ce soit le but de celui-ci.

Stéphane me reprendra, si je me trompe.

[Intervenant 2] (1:24:21 - 1:25:36)

Je vais aller très vite dans ce que je voulais dire à l'instant. Moi, je pense que la démocratie directe, déjà, ça se fait et ça s'apprend par l'expérience. En fait, la démocratie directe, c'est l'expérience qui va créer, qu'on va avoir envie de démocratie.

En fait, prôner de la démocratie, ça ne sert à rien. Parce qu'en fait, oui, c'est un bien à la fin, mais sans en faire, on va se décourager petit à petit, et on va tout simplement être désespéré à la fin, et on va être découragé. Pour moi, déjà, ça commence par la base, c'est d'en faire, c'est-à-dire d'expérimenter la démocratie.

Si on n'expérimente pas, pour moi, à partir de là, tout découle dans le mauvais sens, parce que, bien entendu, ça va aller en se noyant, et petit à petit, la perte de personnes, etc. Donc, la base, pour moi, c'est tout le collectif qui prend de la démocratie, etc., doit faire en son sein de la démocratie, et doit tout simplement mettre en œuvre de la démocratie, ou sinon, c'est voué à l'échec, pour moi, personnellement.

[Intervenant 1] (1:25:38 - 1:26:07)

Oui, on en a déjà discuté, tu sais que sur ce point-là, on se rejoint, je suis entièrement d'accord avec toi. Je pense que, ici, si les personnes sont sur ce space, c'est qu'elles sont intéressées à la démocratie directe, et du coup, elles sont tous plutôt, de ton avis, qu'à partir du moment où on veut promouvoir la démocratie, la vraie démocratie, pas celle qu'on nous fait croire exister depuis trop longtemps maintenant, forcément, il faut être en soi la démocrate et accepter le principe démocratique dans nos fonctionnements. Est-ce que tu avais fini ton propos ?

[Intervenant 2] (1:26:07 - 1:26:08)

Oui, j'ai fini.

[Intervenant 1] (1:26:08 - 1:27:27)

Oui, dans ce cas-là, on va repasser la parole à la démocratie qui lève la main. Oui, pour répondre à Anne, je suis entièrement d'accord avec toi, et je dirais même que la démocratie directe se désire, il faut qu'elle soit désirable et désirée. Voilà, tout à fait.

Et effectivement, pour l'histoire du local, ce que propose Christian Lerue, et je suis à 100% pour ça, c'est qu'on crée des assemblées citoyennes locales où on apprend à expérimenter cela. On peut faire plein de choses dans une assemblée citoyenne constituante, on peut faire des ateliers constituants pour écrire la constitution, on peut parler des projets locaux. Tout ça, ça

doit être fait en débat contradictoire, totalement ouvert à tous les citoyens, en laissant son côté partisan à la porte d'entrée, et de vrai pour la vie de la cité, tout simplement.

Merci, démocratie. On a deux personnes qui ont levé la main quasiment en même temps, mais avec mon regard de l'Anxe, j'ai pu voir que Daniel était un quart de millième de seconde arrivé avant Fanch. Donc Daniel, ça va être à toi, et juste derrière, on aura Fanch.

Juste pour les précisions, en fait, comme Raoul nous a dit qu'au niveau du RIC local, une vocation avait été organisée par Grenoble et retoquée par l'ETA et Poitiers, je pense que non.

[Intervenant 2] (1:27:28 - 1:27:30)

Donc il y a eu deux essais.

[Intervenant 1] (1:27:31 - 1:28:06)

Ce n'est pas parce que les municipalités ont essayé que ça n'a pas marché, c'est parce que je pense que les maires ne connaissent pas du tout l'article 72.1 de la Constitution, et que même si c'est onéreux et contraignant, ils ne se risquent pas à le faire. Maintenant, je voulais revenir sur quelque chose, parce que Raoul, ce qu'il fait, c'est bien qu'il va au devant des députés, et d'ailleurs le député Coulombe a déposé une proposition de loi pour instaurer le RIC constituant, je vais parler sous son contrôle, qui va venir, il espère, dans la niche parlementaire du mois de novembre pour NFP, c'est ça, je crois, Raoul. Voilà, donc ça c'est bien, mais je pense que...

[Intervenant 2] (1:28:06 - 1:28:13)

Hein, c'est ça ? Je pense que... Oui, c'est exact.

Non mais j'ai des sources.

[Intervenant 1] (1:28:14 - 1:28:22)

Je pense que quand même, nous les citoyens, on doit quand même s'organiser pour entrer en résistance, pour éliger une nouvelle Constitution, parce que là, je pense quand même qu'on a atteint le point de non-retour,

[Intervenant 2] (1:28:22 - 1:28:30)

même si ça prendra du temps pour être mis en application, en espérant qu'un jour ils puissent le voir, parce que moi je suis partie des plus âgés d'entre vous,

[Intervenant 1] (1:28:31 - 1:38:56)

et qu'on aille vers un changement de paradigme, mais bon, c'est tout à repenser en l'état, parce que là, vraiment, c'est catastrophique.

Voilà, je pense qu'on est tous de cet avis, et on est là. Oui, je pense aussi que la majorité de ceux qui sont là ont cette vision de la nécessité d'aller encore plus loin que le simple RIC, et pour ce que tu disais, on peut citer Victor Hugo, qui nous expliquait, il nous disait « Rien n'est plus qu'une idée dont le temps est venu ». Je pense aujourd'hui, quand on voit justement ce qu'est devenue notre situation politique, que beaucoup de citoyens vont aller au bout de leur volonté d'appliquer la cinquième, mais vont se rendre compte qu'elle est sans issue, et du coup, forcément, devront se poser la question de qu'est-ce qu'on fait maintenant ?

Et ça va renforcer le camp de ceux qui, comme beaucoup de nous tous ici, pensent qu'il est temps de repenser le système dans sa globalité. Merci Daniel. D'ailleurs, j'aurais une question après, je vais faire un tour, puis j'aurais une question pour toi Daniel, par rapport à ton exposé de tout à l'heure, il y a un truc qui m'a fait titter.

Fanch, et puis après on aura... Vas-y Fanch. Oui, je vais abonder dans le sens...

Au sujet de l'apprentissage, de l'apprentissage, évidemment, de la démocratie, en passant par le local, bien sûr, effectivement, c'est une base, il faut en passer par là, mais j'affirme que ça prendra du temps un petit peu quand même. Il y a un point que je voudrais également, on va me dire que c'est du binaillage, mais non, je ne le trouve pas. Philippe a parlé tout à l'heure, je crois que c'est Philippe qui en a parlé, qui a parlé de rattachement des mots.

Je trouve ça que, effectivement, ça c'est très, très, très important. Il y a plein de mots dans notre constitution actuelle, les gens ne sont même pas au courant de ce que ça signifie. Voilà, et qui plus est, vous avez des mots au sein même de notre constitution qui n'ont qu'une définition très vague.

Prenez par exemple le mot peuple, dans lequel il y a cinq définitions dans le dictionnaire. Voilà, alors un coup on veut le prendre dans un sens, un coup on peut le prendre dans un autre sens. Tout ça, ça crée des confusions, etc.

Voilà, c'est là où on s'aperçoit que le travail pour faire une constitution est énorme. Il faut... Il faut commencer par là.

En fait, il ne s'agit pas de faire du copier-coller du copier-coller de ce qui existait avant, mais essayer carrément de tout repenser, de tout repenser à la base, et de préférence en faisant un système qui, au départ, est complètement cohérent. Et ça, ce n'est pas franchement évident. Là, on peut vous en parler à connaissance de cause.

Puis, je retiens justement cette notion de « rattachement des mots ». Pour nous, une constitution doit... Les premiers articles doivent être justement...

doivent être... je veux dire... réservés justement à la définition des mots.

Voilà. C'est le fameux glossaire que Étienne Chouard explique, lui, dans la constitution qu'il a écrite. Il a commencé par faire un glossaire, effectivement, pour que tous les mots qui ont besoin d'être véritablement précis dans cette constitution le soient à travers ce glossaire.

Et c'est effectivement un bon point de départ quand on veut essayer d'établir une constitution. C'est de définir précisément le sens des mots que l'on veut utiliser. Merci, Franche.

Raoul, je t'en prie. Oui, merci. Je viens de découvrir comment on lève la main.

Alors, tout d'abord, je voulais dire que, aussi, je vous recommande d'inviter Léo Giraud, qui a... qui travaille sur ces questions depuis longtemps et qui, d'ailleurs, est très actif sur le reconstitution d'un point de vue d'action. Mais il est beaucoup plus maximaliste dans son travail sur la constitution.

Le deuxième point, c'est la difficulté par rapport à la question locale. Si ça vous intéresse, c'est quelque chose qui est assez difficile. Mais il est clair que le local et le national jouent un peu les deux.

Il y a un ping-pong à faire. Quels sont les obstacles de commencer à travailler au niveau local ? C'est que, en fait, le nombre de décisions qu'on peut prendre au niveau local, c'est extrêmement limité.

C'est-à-dire que, si on fait une démocratie au niveau local, les citoyens s'aperçoivent très vite que ce qu'ils voudraient faire, la plupart du temps, ils ne peuvent pas le faire parce que c'est des décisions prises au niveau national. Alors, pour vous donner un exemple, je vais inviter le

représentant des petites communes suisses à parler en France, aux mairies françaises. Et donc, il a pris une commune et il a juste listé les dix derniers référendums qui s'étaient tenus dans cette commune.

Et dans ces dix derniers, neuf auraient été illégaux en France. Exemple, est-ce que le maire peut cumuler ? Ça, c'est une décision au niveau national.

Donc, on n'a pas le droit de décider au niveau local. Autre question, quel salaire on va donner au maire ou au conseiller municipal ? Pareil, on ne peut pas le décider au niveau local.

Donc, vous voyez, parfois, quand on part au niveau local, je suis tout à fait d'accord qu'au niveau local, c'est très important parce qu'on crée les réseaux, mais ce n'est pas un vrai apprentissage de la démocratie, c'est un apprentissage de la frustration. Donc, c'est pour cette raison que, d'ailleurs, dans la solution démocratique, est sortie aussi cette deuxième revendication qui est alternative. C'est-à-dire, il faut permettre, là aussi, il y a une loi qui est écrite et qui a été présentée au Sénat, d'ailleurs, il faut permettre aux communes de revendiquer des compétences sur demande.

Pourquoi c'est important ? Parce qu'à ce moment-là, si les communes ont cette possibilité d'avoir des compétences qui ne lui reviennent pas, comme par exemple, d'ailleurs, mettre le RIC ou la proportionnelle, elles n'ont pas le droit. Mais comme l'article 72 que citait Daniel permet aussi l'expérimentation au niveau local, une loi qui permet que cette expérimentation soit décidée au niveau local va permettre aux communes d'avoir plus de marge de manœuvre pour décider des choses.

Et à ce moment-là, la démocratie directe commencera par les communes. Dans cette situation-là, c'est beaucoup plus facile. Donc, il faut voir à quel niveau on va jouer et quelles demandes on va faire.

Mais aujourd'hui, il est clair que le premier obstacle, c'est celui-là. C'est au niveau local, on choisit la couleur du pot de feu. Justement, Raoul, quand je t'écoute là exprimer ces impossibilités d'appliquer la démocratie au niveau le plus restreint en quelque sorte, alors que ce serait sans doute par là qu'il serait le plus facile de le mettre en œuvre, il y a une réflexion qui me vient, toujours avec mon petit brin d'humour et mes références, mais qu'est-ce qui est le plus facile finalement ?

Est-ce que c'est de modifier une usine à gaz telle que situation, ou est-ce que ce ne serait pas de pratiquer la politique et la philosophie de Léo Dagan, tout cramer, repartir à zéro ? Là, on est sur les stratégies. Encore une fois, tout cramer, moi, je pense que en fait, si tu veux, Stéphane, par mon boulot, je suis, je vois ce que c'est le lobbying, l'influence politique, les dynamiques électorales, et je pense que c'est quelque chose sur lequel...

Non, par contre, je ne suis pas sur l'idée de la mise en œuvre, on ne s'est pas compris. Parce que comme je l'ai expliqué tout à l'heure, je ne suis pas en train de dire que l'assaut qui est la tienne est moins efficace que l'idée de comment dire, d'une révolution qui renverserait la table. Je dis simplement que dans le côté pratique, dans le côté être efficace, non pas dans la mise en œuvre, mais dans l'application.

Pour faire simple, si jamais votre parti politique arrive en tête, vous remportez l'élection, la question c'est est-ce qu'il vaut mieux essayer de modifier petit à petit l'ordre établi pour le faire en quelque sorte accepté ou pour pouvoir le faire, mais est-ce que ça ne resterait pas une usine à gaz qu'on cherche à modifier par là, au fur et à mesure, et est-ce que finalement, une remise en cause radicale du système ne serait pas plus efficace ? C'est ça mon interrogation

par rapport à ce que tu décris.

Bon, disons, là encore, il y a deux aspects. Le premier, c'est que il y a plusieurs entrées vers le contrôle des citoyens sur leur avenir. Une entrée, c'est constitutionnel, par le reconstituant, et une autre entrée est plus législative par la liberté des communes justement d'être libre de choisir les décisions qu'ils veulent.

Je pense que l'une mène à l'autre, parce que ce qu'on observe, c'est un peu ça partout. Et ces deux textes écrits, c'est simple et c'est assez minimaliste. Or, ce qu'on peut voir dans notre expérience, plus on devient maximaliste, c'est-à-dire que plus on décrit dans le détail toute la refonte de ce qu'on veut faire, et moins il y a de gens qui sont prêts à adhérer.

Pourquoi ? Parce qu'après tout, on promet beaucoup trop, et on le voit ici, dès qu'on écrit une constitution complète, il y a des désaccords, on n'écrit pas la même. Alors que se dire regardez, on n'apporte qu'une méthode.

La méthode, c'est, les citoyens vont trancher les désaccords qu'on a ici, aujourd'hui, ce soir. Nous, on doit se charger de les écrire et de les porter, de trouver suffisamment de gens. C'est ça qui est beaucoup plus apaisant, si tu veux, par rapport à un grand nombre de personnes qui veulent des choses progressives, qui ne veulent pas tout de suite une révolution totale.

Et au demeurant, je trouve que c'est bien démocratique aussi. C'est quelque chose qui ne se décide pas en petit comité. On ouvre les vannes, et ensuite, chacun joue.

On peut refaire complètement la constitution, on peut finalement la changer à la match. Ça, c'est quelque chose que ça serait décidé par référendum. Je pense que je ne me suis pas bien exprimé.

[Intervenant 2] (1:38:57 - 1:38:57)
Désolé.

[Intervenant 1] (1:38:58 - 1:40:50)
J'entends ce que tu dis. C'est moi qui, sûrement, ai mal exprimé mon interrogation et mon idée. On va faire ce qui est la parole pour ne pas rentrer dans un ping-pong, et je reviendrai après, d'autant plus que j'avais quelques questions pour toi et pour Manuel.

Il me semble que c'était Philippe, puis Franche, puis après, on verra qui... à nouveau. Pour revenir sur le local, j'inviterais tout le monde à lire un livre qui s'appelle « Le communalisme libertaire » de Bucking Murray, qui traite de cette question-là, et qui a été comme base, quand même, la démocratie directe au Kurdistan aujourd'hui.

Elle n'est pas parfaite, mais c'est quelque chose qui existe. L'autre expérience qui existe actuellement en démocratie directe, c'est au Chiapas. Donc voilà, c'est les deux exemples réellement qui existent.

On dit la Suisse, mais en fait, la Suisse, ce n'est pas vraiment une démocratie directe. Je voulais revenir sur démocratie directe qui avait dans son exposé mis les problématiques du gouverneur qui serait élu comme aujourd'hui, en termes d'élection. Moi, je trouve que c'est vraiment un danger, ça.

C'est un danger parce que c'est la corruption à venir. Donc, on ne peut pas avoir un type de démocratie directe et puis avoir pour moi, c'est mon opinion personnelle, je m'engage que moi, avoir ce type de gouverneur avec son gouvernement. Je pense qu'il faut des délégataires qui soient tirés au sort sur ces histoires-là, parce que autrement, on ne va pas s'en sortir au niveau

de la corruption.

Voilà. C'est tout ce que je voulais dire pour l'instant.

[Intervenant 2] (1:40:50 - 1:40:50)

Merci.

[Intervenant 1] (1:40:50 - 2:10:02)

Est-ce que la démocratie directe te répond, pour pouvoir préciser son fonctionnement ? Oui, tout à fait. Dans la constitution de Christian Laurus, de démocratie directe, ce qui est proposé par rapport au gouverneur exécutif, déjà, son fonctionnement, c'est d'assurer le fonctionnement régulier des services publics.

Il est sous le contrôle des agoras. Ça veut le révoquer à tout moment. Elles ont ce pouvoir référendaire.

Donc déjà, il est quand même sous la coupe. Ce n'est pas comme une élection où tu attends 5 ans avant d'être réélu, puis de faire des promesses que tu ne vas pas tenir. Pour être réélu, on fait des promesses de l'inverse de ce qu'on a fait pendant 4 ans.

C'est habituel. Mais sinon, par rapport à ça, c'est ce que je voulais dire. Son rôle, c'est vraiment d'assurer le fonctionnement régulier des services.

Si j'ai compris pour le transcrire à Philippe, c'est qu'il n'a pas véritablement de pouvoir de décision. Il a juste un mandat d'exécution qui, du coup, le prive d'une capacité de nuisance au groupe qu'il représente. Exactement.

Contrairement à la Constitution actuelle où le mandat nul est interdit, le mandat impératif est nul. Là, le mandat impératif est de nature. Et là, il est de nature dans la démocratie directe, le mandat est impératif.

Forcément, il ne peut que faire ce qu'on lui a dit de faire. En fait, je compte souvent la différence quand je discute avec des personnes pour faire la distinction. On nous dit qu'on a des représentants.

Le représentant, il peut être de deux natures. Je peux avoir un représentant qui est mon avocat, qui va me conseiller et à qui je vais donner des consignes, qui va devoir les exécuter. Et puis, je peux avoir un représentant qui est mon tuteur, qui est mon responsable et qui va prendre les décisions à ma place.

Dans ce que toi, tu décris, finalement, le représentant, ton gouverneur, il est comme l'avocat et tu dis, toi, tu vas aller dire ça. Tu vas aller faire ça. Pour moi.

Mais avec un mandat impératif. Tout à fait. C'est indélégué et en plus, ils n'ont pas le droit de proposer des projets de loi.

C'est clair pour toi, Philippe ? Oui, oui, c'est très bien. Cette précision est très importante.

Merci beaucoup. Je t'en prie. Fanch, tu levais la main.

Non, je l'ai baissée entre-temps parce que de toute façon, Raoul a répondu à 10, ce que je voulais dire. On va essayer d'éviter le ping-pong. C'était où ?

Du coup, je vais pouvoir poser. J'avais quelques questions très simples. Vraiment, parce que je

n'ai pas très bien saisi.

Mais à Daniel, il y a une chose qui m'a fait quitter, c'est que tu as parlé de vote obligatoire. J'aimerais savoir pourquoi le vote dans ta vision doit être obligatoire, si j'ai bien compris. Effectivement, oui, c'est une bonne question.

Parce que je pense que les gens doivent s'impliquer dans la vie politique, démocratique, locale et nationale. Pour éviter cette abstention, c'est tout. C'est juste pour éviter l'abstention ?

Oui, pour éviter l'abstention. Sans faire un ping-pong, je suis sur une vision totalement inverse. Je considère que si on est obligé de mettre le vote obligatoire, c'est que le système n'est pas suffisamment attrayant pour que les gens aient envie de voter.

Et dans ce que je présente et promue, le vote n'est pas obligatoire, déjà parce qu'il permet une chose. Il permet d'éviter que des gens qui ne se sentent pas à la compétence de décider aient l'obligation de décider. Du coup, si on est sur une vraie démocratie directe, on a un nombre d'électeurs qui est suffisamment significatif pour que ceux qui ne se sentent pas à la capacité de décider puissent s'en abstenir sur le sujet de la votation.

C'est peut-être transitoire, je veux dire, dans le sens où il faut vraiment espérer que les gens puissent s'impliquer dans la vie de tous les jours et l'intérêt général. Je conçois tout à fait ta position. Bon, apparemment, la question du vote obligatoire a fait réagir.

On va franchir. Il y a Stéphane en tant qu'autre qui a levé la main. Je pense que ce n'est pas nécessaire.

T'es chez toi, Stéphane. Vas-y. C'est pas parce que je me sers un petit peu plus que les autres.

Vas-y. Non, c'est très bien. Je ne suis pas chez moi.

Justement, je suis seul chez nous. Ce n'est pas la même approche. Merci pour le rôle merveilleux que tu remplis et ta façon très intelligente de rebondir en permanence.

J'aurais d'abord une demande à faire puisque nous avons parmi nos auditeurs Oubli, qui est une personne que j'ai entendue à de nombreuses reprises, une femme que je trouve très raisonnable dans son discours et qui ne peut pas intervenir et qui, par message privé, m'a demandé... Alors, je pose la question à la cantonade, répondra ceux qui voudront, parmi les intervenants ou les auditeurs qui sont devenus des intervenants. Sa question initiale, c'est que pensez-vous d'une constitution sur le modèle de celle des États-Unis ?

Vous avez deux heures. Moi, je peux répondre si... Oui, oui, vas-y.

Bon, la constitution des États-Unis est très mauvaise, en fait. C'est une constitution, d'ailleurs, qui a été copiée parce que les États-Unis ont duré très longtemps en Amérique latine et ça donne toujours des désastres. Mais ce qu'il a de bien, les États-Unis, c'est que c'est un pays très fédéral et que chaque État a sa propre constitution.

Donc, même si la constitution du pays est largement mal fonctionnante, c'est pas très grave parce que chaque État a sa propre constitution et peut décider un nombre de choses invraisemblables. En réalité, le gouvernement américain décide beaucoup moins que le gouvernement français. Donc, voilà, ça, c'est un aspect positif et à l'intérieur des États-Unis, certains États, comme l'Oregon, ont des constitutions qui sont vraiment très chouettes, avec de la démocratie directe.

Juste, j'en profite pour dire que tout de même, ce qui se passe au Chepas, au Kurdistan, par rapport à la Suisse, c'est que il est vrai qu'en Suisse, il y a des représentants élus, mais en Suisse, les citoyens ont le pouvoir constituant. Ce qui n'est pas le cas du Chepas et du Kurdistan. Et justement, ce qui est par contre le cas de certains États américains.

Voilà. Merci Raoul. Alors moi, qui n'ai pas du tout ton érudition sur les constitutions, je vais être beaucoup plus basique pour répondre à Oubli.

Je dirais qu'une constitution qui fait qu'à quasiment chaque élection, le candidat qui reçoit le plus de votes de citoyens n'est pas le président élu, parce que les grands électeurs s'arrangent autrement, me laissent à penser que la constitution est défailante. J'ai la faiblesse de croire qu'une véritable démocratie, par exemple, on l'a vécu très récemment chez nous, où on a un nombre d'électeurs qui est plus important pour un parti, et que c'est malgré tout, par le jeu des cartes électorales, un autre parti qui arrive en nombre de sièges. J'ai la faiblesse de penser que la souveraineté doit s'exprimer au nombre de citoyens et pas par des arrangements de cartes électorales, de grands électeurs ou de tout autre chose.

Voilà, ça c'était pour répondre à Oubli. Il y avait... Si d'autres personnes ont envie de répondre à Oubli, levez la main, n'hésitez pas, mais il y avait Franche et l'homme canon qui nous a rejoint, qui lève la main.

Franche, si tu peux reprendre la parole et puis ensuite on la passera à l'homme canon. Oui, bon, alors moi, concernant la constitution américaine, je suis tout à fait de l'avis qui vient d'être dit jusqu'à présent, je crois que c'est débilocratie qui vient de l'annoncer, c'est exactement ça, donc je ne rajouterai pas plus. Je voudrais revenir à cette histoire de vote maintenant, de vote obligatoire.

Je suis également de ton avis, débilocratie, comme quoi on a des idées qui se rejoignent. Oui, effectivement, pour moi, le vote ne doit pas être obligatoire. Alors, effectivement, il y a un problème, c'est cette histoire d'abstention.

Mais cette histoire d'abstention, je pense qu'elle vient du fait qu'on ne rend pas le vote suffisamment intéressant, si vous voyez ce que je veux dire. Notamment, il y a effectivement cette histoire de vote blanc, de représentation de vote blanc. Le vote blanc, oui, on le reconnaît, c'est-à-dire qu'on compte le nombre de votes blancs et on dit il y a tant de votes blancs.

Oui, bon, on fait quoi de ce tant de votes blancs ? Voilà une question qui est intéressante. Je pense que si le vote blanc avait une valeur sanction, peut-être qu'on aurait un petit peu moins, justement, un petit peu moins d'abstention.

Voilà, moi, c'était le fond de ma pensée. Merci, Franchet, sans aller jusque-là. Moi, j'aime bien réduire les dimensions pour essayer de comprendre.

Prenez la dimension d'une famille. Si vous dites à vos enfants, allez, les enfants, vous votez, pour où est-ce que vous voulez aller manger ? Moi, j'ai eu l'exemple récemment, les enfants votent, décident d'aller manger quelque part.

Si les parents disent, après que le vote que les enfants se soient exprimés qu'ils aient voté et décidés, et que les parents disent, ah non, finalement, on va aller ailleurs, la fois d'après, tu peux demander aux gamins de voter, ils n'en auront rien à foutre. C'est plus que ça, et ça se passe également à notre échelle. C'est-à-dire qu'à partir du moment où on a un référendum, on s'exprime, finalement, on n'est pas respecté, nous votons, nous avons des opinions, ils ne sont

jamais écoutés, forcément, le vote est totalement dévoyé.

Merci, Franchet. L'homme canon. Salut, bonsoir.

Oui, bonsoir. Oui, alors, moi, j'avais une petite question. J'ai entendu que, je crois que c'est le Kurdistan et le Tchiaspas, ils auraient un système plus démocratique, si j'ai bien compris.

J'aurais, je ne sais plus qui c'est qui a dit ça, j'aurais bien voulu avoir des détails, savoir pourquoi il a été dit cela. Voilà. Donc, c'est la question, c'est pour la personne qui a dit ça, je ne sais pas qui c'est.

Il est descendu, peut-être parce qu'il a un souci ou une obligation, c'était démocratie directe à qui il remontait, parfait. Donc, il y a démocratie directe et Raoul, effectivement, qui en ont discuté, il me semble. Démocratie ou Raoul, si vous pouviez, effectivement.

Je crois que c'est Philippe qui l'avait dit, non? Parce que c'était par rapport au livre de Brooklyn. Ah, peut-être aussi Philippe, c'est vrai que, il me semble que, peut-être démocratie directe, vous avez parlé, Philippe, peu importe qui veut répondre à l'homme canon, si vous avez des éléments à lui donner sur les constitutions du Djapas ou autre.

Alors, j'ai pas beaucoup d'informations sur la chose, je sais que ça existe, je sais qu'il y a une démocratie dans ces pays-là, pour le Kurdistan, ça tourne beaucoup autour des femmes qui arrivent à prendre, à déléguer les pouvoirs et à répartir les pouvoirs dans les communautés, etc. Après, voilà, c'est des régions, c'est pas des pays non plus, attention, donc, c'est des régions et c'est des régions qui sont en guerre, en plus. Donc, contre un pouvoir central qui les menace et qui les...

qui leur tire dessus. Donc, voilà, c'est des situations un petit peu particulières, spécifiques, spéciales. Mais, voilà, ça a au moins le mérite d'exister.

Si j'ai répondu... C'est pour le Djapas ? Oui, pour le Djapas, c'est au pareil, c'est des petits villages de communautés, le Djapas est une région du Mexique, c'est pas le Mexique.

Et... Et leur système politique, il est issu d'une lutte qu'ils ont menée les armes à la main, quoi. Et il y a toujours des tensions, ça s'est calmé depuis, mais il y a encore des tensions palpables entre les militaires mexicains et...

les habitants du Djapas. Djapas, c'est pas vers là-bas qu'il y avait le sous-commandant Marco ? Oui, oui, c'est ça, sous-commandant Marco, c'est le Djapas, absolument, c'est ça, oui.

Ok. Mais est-ce qu'ils faisaient par exemple mieux que le système de votation suisse ? Parce que les Suisses, à priori, ils votent directement les lois.

Est-ce qu'il y a quelque chose comme ça dans ces pays ? Dans ces régions ? Alors, à priori, oui, ils votent leurs lois.

Ils votent leurs lois. Après, il faudrait s'intéresser un petit peu plus à la question, pour savoir dans les détails comment ça se passe. Je sais qu'ils votent leurs lois, mais dans certains États américains aussi.

Mais bon, avec les États-Unis, les États sont dans une fédération qui s'appelle les USA, donc c'est un peu compliqué, mais bon, c'est un peu la même idée, oui, effectivement, c'est ça. Merci, Philippe. Merci l'Américainon pour ton questionnement.

Après, c'est toujours pareil, je pense que pour beaucoup ici, si on peut, pour certains, je ne m'inclue pas dedans, mais pour certains, avoir forcément des références de constitution venant d'autres pays, d'autres États, d'autres régions, je pense que le travail, en tout cas de ce que j'ai entendu ce soir, pour beaucoup, s'appuie sur une base du RIC. Et puis après, c'est aussi un peu la créativité de chacun ou de chaque groupe qui cherche peut-être aller même encore au-delà de ce qui peut exister. C'est d'ailleurs, je pense, plutôt positif que de se dire on ne va pas se contenter de ce qui peut déjà exister, mais justement parce qu'on est en recherche de mieux, vraiment aller au bout de la réflexion.

En tout cas, c'est ce qui me semble avoir entendu ce soir. S'il n'y a pas d'autres questions, en attendant, je vais donc, après avoir posé ma question à Daniel, j'avais une question pour Raoul, par rapport à ce qu'il avait exposé au tout début de ce space, quand il a exprimé, et je l'ai noté, il a dit, l'objectif de Solution Démocratie, c'est de permettre au peuple de contrôler son destin. Si je ne me trompe pas, le peuple contrôle son destin.

Et, j'ai noté juste en dessous, ne pas l'éduquer. Et ça, je me souviens, tu as dit, l'objectif, c'est pas de l'éduquer. La question qui est la mienne, c'est que, est-ce que véritablement un peuple peut contrôler son destin s'il n'est pas éduqué au contrôle qui lui est accordé ?

Si on ne retravaille pas en plus du contrôle donné à la population, le moyen d'information, si on laisse les 9 milliardaires qui détiennent les médias, si on laisse, finalement, le système d'éducation citoyen, encore une fois, j'entends bien citoyen, est-ce que finalement les citoyens ne vont pas contrôler le véhicule nation, de la même façon que le contrôle aujourd'hui ces représentants qui sont eux-mêmes, en quelque sorte, comment dire, sans être trop complotiste pour certains, qui eux-mêmes sont dans une direction qui est portée par des intérêts bien exprimés dans les médias. Je sais pas si tu m'entends.

Oui, j'entends très bien et je comprends cette question qui est importante. Donc, disons que, la première, le premier élément, c'est que l'éducation, l'éducation populaire, l'éducation civique, pour nous, n'a de sens que si les citoyens ont des droits. C'est-à-dire, les droits viennent d'abord puis l'éducation après.

Pourquoi ? Parce que, si moi, on m'éduque à bien choisir mes choses, ben, si j'ai pas de droits, ça me sert à rien. Je suis même pas intéressé à cette éducation, puisque je vais pas pouvoir l'exercer.

Alors que quand j'ai les droits, je suis tout à coup intéressé à ça et je veux le faire, je le suis. Donc, c'est pour cette raison que, c'est la première, de dire, nous, notre priorité c'est de donner les droits. Et on pense d'ailleurs qu'une fois qu'on a les droits, ben, une fois qu'on peut vraiment décider et que notre destin est entre nos mains, bon ben, on a intérêt à se renseigner.

Aujourd'hui, on n'a pas intérêt parce que tout ce que ça peut donner, c'est de discuter entre nous. Mais, le jour où nos décisions comptent, notre vote compte vraiment, là, les gens se renseignent et d'ailleurs c'est ce qu'il se passe. Donc ça, c'est un élément.

Juste, c'est pas que l'éducation c'est pas important, c'est qu'est-ce qui vient d'abord, d'abord c'est le droit. Parce qu'il y a eu d'ailleurs trop de mouvements qui disent, ben non, je suis pour les décisions populaires, mais il faut attendre d'éduquer les gens. On attend à l'infini.

Donc, d'abord, les droits et puis l'éducation. Deuxième point, c'est qu'il faut pas non plus sous-estimer la capacité des gens à ne pas être manipulés. Moi, je vois que on dit qu'il y a des grands médias qui véhiculent des informations, sauf que quand on lit n'importe quel sondage, le taux de confiance dans les médias est de 12%.

C'est quand même extrêmement bas. Aux politiciens, on est du même pourcentage. Quand nous, on a fait un sondage pour dire, est-ce que vous êtes d'accord pour que 700 000 citoyens puissent soumettre à un référendum une modification constitutionnelle, on a eu 73% qui ont dit oui.

Et particulièrement les gens moins diplômés. Donc, c'est quand même intéressant. Et puis, même quand on prend en compte les référendums qu'il y a eu, les vrais, déjà, il ne faut pas oublier qu'en 2005, tout l'appareil médiatique et politique était favorable au oui, mais le non a gagné.

Et ce n'est pas une exception. Pratiquement tous les référendums en Europe, comme le Brexit, comme ce qui s'est passé aux Pays-Bas, en Irlande, quand tous les pouvoirs forts sont d'un côté, les gens votent systématiquement l'autre. La capacité à manipuler, ce n'est pas aussi forte que l'on nous croit.

Je pense qu'il faut faire confiance aux gens, d'abord accorder les droits, ils les utiliseront bien, peut-être pas parfaitement, peut-être ils feront des erreurs, mais ça, ça arrive. En plus, c'est eux qui payent leurs propres erreurs. Donc voilà pourquoi nous n'avons pas besoin d'éduquer les gens, parce que les gens sont, quand on pose un sondage, on vient présenter le truc, ils sont déjà d'accord.

Ils sont déjà, en fait, ont compris le truc. Ce qui est important, c'est comment le faire passer dans la loi, sachant que les gens n'ont pas le pouvoir et que c'est une minorité qui l'a. C'est ça, notre enjeu premier.

Alors, je voudrais... Pardon, excuse-moi, début de critique. Je voudrais faire pas une incise, mais une précision par rapport aux propos de Raoul.

C'est quand même incroyable d'entendre que le droit devrait prédominer sur l'éducation. Non pas que je suis fondamentalement contre le propos qui vient d'être tenu, mais j'ai un problème de compréhension. C'est peut-être lié au fait que nous passons notre temps à se regrouper et d'être dans notre bulle, que les algorithmes de Google et de tous les réseaux sociaux ont fait en sorte qu'on finit toujours par se regrouper et que, du coup, on n'entend pas le monde qui est entre nous et qu'on a du mal de passer d'une bulle à une autre bulle.

Mais il me semble que quand je regarde dans la rue, au quotidien, dans le monde qui est le mien, c'est-à-dire un monde d'entreprises, de travail, d'ouvriers, et non pas un monde d'universités ou d'intellectuels, je vois des gens qui ont vraiment besoin d'éducation parce que pour la grande majorité d'entre eux, ils n'ont pas conscience qu'ils ont des droits ou qu'on pourrait leur en donner. Et je me pose souvent la question de savoir si ce n'est pas aussi notre danger dans cette façon que nous avons d'appréhender la démocratie directe. C'est à la fois de vouloir absolument l'imposer pour certains par le local, donc par le bas et par la masse, ou autrement dit par la base de la pyramide, mais en même temps de dire que du haut de la façon dont nous réfléchissons, notre capacité liée à notre culture et donc à notre éducation, on va donner le droit au bon peuple.

J'y entends une forme de condescendance, je m'excuse Raoul, c'est peut-être pas forcément, je ne crois pas que ce soit ton propos puisque ton humanité n'est pas en question et ce n'est pas une attaque concernant ni ta personne ni ta pensée, mais j'ai bien peur que on fasse fausse route quand on puisse dissocier le droit de l'éducation qu'il soit civil, parental, législatif ou autre. Je voulais juste intervenir là-dessus et j'aurais aimé aussi qu'on essaye de centrer le débat sur l'action. Je pense que tous les gens qui sont ici présents, s'ils avaient quelques

interrogations sur les modèles qui nous ont été présentés, ont eu plus ou moins la réponse.

Dans le dernier space que j'ai écouté, en replay, j'ai écouté l'émission 2 de France Constituante et à l'intérieur de cette émission, il y avait un homme, je ne sais pas si c'était un jeune ou un vieil homme, qui était d'origine libanaise, qui s'exprimait avec ses mots et dont, d'ailleurs ils ont fini par le sortir parce qu'on avait l'impression que c'était quelque part un troll, mais il disait des choses intéressantes et notamment de façon récurrente, il disait « Mais comment fait-on ?

» « Comment fait-on ? » Et son interpellation était parfois un peu choquante, mais en même temps tout à fait réaliste et donc j'aurais deux questions à poser à Raoul et à Démocratie directe, donc on va commencer par Démocratie pour alterner un petit peu la parole. Comment fait-on pour appliquer la constitution que vous préconisez ?

Et Raoul, comment fait-on pour accéder au pouvoir dans le schéma de pensée et les actions que vous voulez faire avec le parti Solution Démocratique ? Démocratie directe, je te donne la parole. Attends, juste avant qu'il intervienne, je voulais prolonger ton propos avec, justement moi aussi c'est, par rapport à ce qu'a dit Raoul je voulais quand même revenir sur ça et prolonger ce que tu viens de dire parce qu'effectivement, je pense que dissocier l'éducation du contrôle c'est comme dissocier le permis du véhicule tu donnes le véhicule à quelqu'un qui n'a pas le permis, il va se crasher, donne le permis à quelqu'un qui n'a pas le véhicule, effectivement il n'en fera rien et c'est là où ça me semble compliqué d'entendre que si aujourd'hui les citoyens n'ont pas confiance dans les médias, ils ne les écoutent pas ce n'est pas vrai, ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas confiance envers les médias qu'ils ne sont pas malgré tout influençables par ces médias ça c'est justement vraiment de la psychologie pure des sciences cognitives et d'ailleurs je vous invite, vous mettez Opinion Gilets Jaunes, vous avez sur Wikipédia l'ensemble des sondages sur les Gilets Jaunes et leur évolution et on se rend bien compte que finalement même si les citoyens ont une méfiance vis-à-vis des médias ils n'en sont pas moins influençables par les médias et c'est justement ce qui justifie la détention de ces médias par des puissances financières elles ont très bien compris que même si finalement les citoyens n'ont pas vraiment confiance en ces médias ils sont dans leurs mains des outils de manipulation et de contrôle oligarchique vis-à-vis de l'Etat parce qu'ils se sont des outils d'influence et donc d'ailleurs si on y réfléchit bien si les médias n'étaient pas si puissants dans la manipulation des masses le RIC la démocratie directe, tout ce que nous discutons depuis un moment serait bien plus en avant dans la population générale parce que ça semble être du bon sens que de donner du pouvoir aux citoyens et malgré cela on va toujours avoir les mêmes débats, les mêmes idées qui se propagent, pourquoi ? parce que les médias ne parlent que de ça et s'il y avait véritablement une conscience de la part des citoyens que les médias ne sont pas dignes de confiance il y aurait un rejet plutôt qu'une approbation du système en place c'était juste pour revenir sur ce qui a été dit du coup je...

Excuse-moi, je me permets de rebondir et il ne faut pas croire ce que tu viens de dire à la fin sur les médias il ne faut pas croire que cet effet de bulle et d'entre-soi ne soit uniquement lié qu'aux médias dits mainstream ou les grands médias ou les médias de grand chemin etc. Non, la vérité aussi c'est que dans nos médias dits alternatifs que je pense que nous connaissons tous et que nous écoutons tous il y a une forme aussi d'entre-soi et il est très difficile de pouvoir à un moment donné quels que soient les gens de bonne volonté encore une fois ce ne sont pas des attaques de personnes c'est juste un processus de pensée cet entre-soi existe y compris chez les souverainistes, chez les patriotes chez les médias alternatifs chez les youtubeurs la difficulté que nous avons puisqu'on va dire nous entre guillemets encore une fois sans condescendance c'est de faire comprendre que toutes ces personnes y compris les représentants que nous haïssons pour certains le plus sont des citoyens en puissance et des citoyens potentiels et il est compliqué de trouver dans la dialectique dans la façon dont nous

devons essayer de convaincre les gens et nous devons entre-ouvrir les portes, il est pour nous difficile de faire comprendre à tous que nous sommes des citoyens, il est pour nous difficile aussi de sortir de notre propre bulle donc on se rend compte que même dans les médias alternatifs on a ce genre de problèmes et d'entre-soi si Démocratie Directe veut bien répondre à ma question sur comment on fait et après Raoul et ceux qui voudront intervenir derrière sont les bienvenus Oui tout à fait alors est-ce que vous êtes prêt parce qu'on dirait que dans la constitution de Christian Leroux tout a été prévu, enfin en tout cas il y a des réponses déjà pour répondre à l'ébilocratie par rapport au véhicule le véhicule c'est la proposition de constitution en démocratie directe avec tous ses articles, ça c'est le véhicule par rapport aux droits et par rapport à l'éducation ça va être les assemblées citoyennes locales, futurs agora en fait c'est les embryons des agora c'est là qu'on va pouvoir faire le changement par l'exemple en fait par l'éducation puisqu'une agora on va discuter des projets locaux, des lois nationales des lois internationales même de la constitution au départ évidemment elles n'auront que le droit d'émettre des avis, mais plus elles seront fréquentées, plus elles seront écoutées au local et après plus haut encore on va entraîner la machine beaucoup plus haut. Pour les médias, et c'est là où je voulais en venir c'est très important ce que vous avez dit par rapport déjà au contrôle des médias je vais vous lire l'article 30 de la constitution en démocratie directe proposée par Christian Leroux, il est prévu un service de l'information politique, c'est l'article 30 je vous le lis rapidement, le service public d'information politique a pour mission de fournir une infrastructure matérielle d'expression et de diffusion à tous les groupes politiques quelle que soit leur tendance ou leur importance quantitative qui en font la demande. Cette infrastructure matérielle comprend un équipement technique de chaînes TV, de chaînes radio, de chaînes internet et de quotidiennes de presse, incluant la fourniture des canaux de diffusion une stricte égalité d'accès aux équipements en temps et en espace est garantie à chaque groupe politique déclaré.

La moitié au moins de l'espace attribué à chaque mouvement doit être consacré au débat contradictoire donc il y a un service d'information politique public, ouvert aux citoyens si vous voulez qui est ouvert aux citoyens on n'enlèvera pas le contrôle des médias privés mais après tout, puisqu'on est en démocratie directe on peut très bien voter des lois pour le contrôle des médias privés, ou en tout cas les diviser tout reste ouvert une fois qu'on a le contrôle législatif j'ai répondu à tout Non, pas du tout, je pense que c'est de ma faute j'ai du mal à m'exprimer ma question n'était pas sur le contenu de la constitution ni sur la proposition de Raoul ma question était comment on prend le pouvoir de quelle manière aujourd'hui avec quel outil, par quel chemin on arrive au pouvoir qui nous permettrait de passer en démocratie directe donc comment dans le schéma et la constitution de la personne que tu représentes a-t-il réfléchi au chemin qu'il mène à l'accession au pouvoir qui lui permette de pouvoir appliquer cette constitution et cette même question aussi valable à Raoul qui je pense lui a déjà une demi-réponse mais je pense que peut-être il doit y en avoir une aussi dans le modèle de la rue, non ? Oui tout à fait, alors je reviens à la présentation de départ par rapport à la stratégie la stratégie vue par Christian Lerue c'est de se présenter ou qu'un candidat de la démocratie directe se présente à l'élection présidentielle avec comme projet dès qu'il est élu de faire un référendum pour adopter la constitution en démocratie directe qui aura été bien sûr présentée pendant toute la campagne voilà comment on fait D'accord et pour les signatures qu'en est-il ? Pour les 500 signatures ? Oui

[Intervenant 2] (2:10:04 - 2:10:05)

Malheureusement

[Intervenant 1] (2:10:05 - 2:23:26)

comme le disait tout à l'heure plusieurs intervenants et comme me le disait par MP oublie, aujourd'hui on a un millefeuille administratif terrible qui entretient la machine et qui s'auto-

entretient d'ailleurs et qui finit par se marcher dessus les communes étant dernièrement à moitié phagocytées par les communautés de communes le département puis c'est la région et les autorités ou les organismes qui viennent se mettre il n'y a qu'à voir comment gérer aujourd'hui la santé c'est devenu ingérable donc la seule chose que l'on peut faire aujourd'hui c'est de savoir comment on accède au pouvoir ou comment on arrive à faire modifier le pouvoir en place ce qui semblerait, si j'ai bien compris être plutôt l'option de solution à la démocratie donc l'option de la Russe ce serait plutôt d'avoir le ou la personne pas providentielle mais qui serait la plus consensuellement admise pour se présenter aux élections présidentielles mais pour cela il faut 500 signatures, comment convaincre aujourd'hui les maires sachant que malheureusement ils ont tout fait pour pouvoir eux aussi les contrôler puisque leur vote et leur parrainage ne sont plus anonymes depuis 2 ou 3 ans je ne sais plus Quelle est l'angle d'attaque à ce niveau là ?

Alors je pense qu'il y en a deux bon après ce serait bien de faire venir Christian Lerouge pour qu'il soit plus précis que moi, de ce que j'ai compris déjà, lui il prône ses assemblées citoyennes locales si elles sont multiples si on en a plusieurs enfin s'il n'y a plus plein de communes qui adoptent ce système d'assemblées citoyennes locales, ce serait des associations loi 1901 tout simplement avec une charte et un fonctionnement commun mais chacune indépendante grâce à cette charte localement elles seront visibles du maire et elles pourront faire la promotion de ce candidat là D'accord Je pense qu'on fera comme je l'ai dit au début on fera des espaces thématiques et peut-être regroupés parce que je vois transparaître à travers les quatre intervenants au moins deux qui ont une vision égale ou presque équivalente mais il est évident qu'il va falloir faire des espaces avec une seule thématique où on pourra rentrer plus en profondeur en tout cas merci de cette réponse Raoul est-ce que tu peux répondre à ma question s'il te plaît ? Oui donc pour commencer moi je vais dire nous on a une stratégie comme comme si évidemment on visait le pouvoir mais de tous les scénarios possibles le plus probable et si on aurait une réconciliation c'est que ça ne sera pas par une élection de nous-mêmes, c'est quelqu'un d'autre qui le mettra sous la pression mais cette pression existe parce qu'on veut gagner et donc on a déjà des exemples, d'ailleurs vous citez la loi soumise par Coulomb, Coulomb a été élu pour environ 300 voix dans sa circonscription et c'était les 300 voix qui étaient reçues par notre candidat Albanguillo dans la même circonscription et qui a accepté de faire un appel à voter pour Coulomb quand Coulomb c'est le seul candidat qui a accepté de s'engager pour le reconstituant publiquement, c'est-à-dire on a la vidéo YouTube sur le site sur la chaîne YouTube d'Espoir Fix ça c'est un mécanisme qui s'appelle le lobbying, c'est-à-dire que nos présentes poussent les autres mais sans aller là maintenant si on fait le scénario de dire qu'est-ce qu'on fait pour avoir le parrainage comme vous le savez en 2026 il y a des élections municipales et dans ces élections municipales nous avons en France 36 000 communes dont 20 000 petites c'est-à-dire 20 000 communes d'environ de moins 500 habitants dans lesquelles la compétition électorale est loin d'être forte puisque les maires ne sont pas payés c'est des bénévoles pratiquement donc cet enjeu est important parce que une fois qu'on est élu dans des villes où l'élection est accessible et bien non seulement ils parrainent mais ils votent aussi pour les sénateurs donc effectivement sans maire il n'y a pas de candidature possible, la dernière candidature quand Clara a été candidate en 2022 on s'y est pris relativement tard on a quand même eu l'expérience de contact avec des maires et 36 nous ont parrainés donc on a bien vu les profils et les discours qui touchent là on s'y prend à l'avance pour avoir des mairies qui puissent être aussi conquises par nos activistes dans les différents départements voilà ça serait trop long j'aimerais avant que Débileau reprenne le contrôle donner la parole à Christophe qui vient de la demander qui n'est pas intervenu depuis le début à toi Chris il avait levé la main il est redescendu en auditeur ok je te relaisse la main Débileau très rapidement pour revenir sur ce qu'a dit Raoul bien évidemment que ceux qui détiennent les médias aujourd'hui ceux qui se considèrent comme l'élite ont peur d'une démocratie directe parce que tu as face à toi des millions d'individus qui sont en capacité de tout décider ils vont s'approprier

ce pouvoir bien plus facilement que quand tu leur donnes simplement le choix de choisir entre A, B ou C tous les 5 ans c'est plus difficile à contrôler c'est la raison pour laquelle ils sont totalement contre cela mais ça n'empêcherait pas que si aujourd'hui nous avons une véritable démocratie directe comment les votations comment les consciences vont s'établir sur la grande majorité des prises de décision elles vont se faire par l'accès à l'information et celui qui détient la capacité d'informer et l'accès à l'information il a quand même un avantage qui n'est pas négatif sur le système en lui-même ça me semble être une évidence on ne va pas rentrer dans un ping-pong mais c'était pour répondre à ce que Raoul venait de préciser il y avait Philippe il me semble que l'homme canon aussi avait levé la main et puis Christophe si tu veux remonter on passera la main en priorité ok juste on a des références qui sont exceptionnelles et qu'on se sert très très peu ça m'étonne toujours en fait on a tous vécu les gilets jaunes et moi également et dès les premiers jours j'ai vu un type de population là où je suis c'est vers Carcassonne donc moi j'avais géré l'échangeur de Trèbes à cette époque là la première semaine et je suis tombé malade pendant deux semaines et demie je suis revenu j'ai parlé des détails mais je vois que trois mois après le départ des gilets jaunes la population de départ a changé en trois mois c'est à dire qu'elle a évolué de telle sorte que le vocabulaire n'était plus les mêmes les revendications n'étaient plus les mêmes c'était plus les mêmes gens alors que c'était les mêmes gens je ne sais pas si je me fais bien comprendre j'avais face avec des gens des mêmes têtes des gens qui avaient des discours complètement différents en trois mois donc c'est ça l'évolution et l'éducation populaire et effectivement il y a aussi toute expérience de l'éducation populaire institutionnelle qui me paraît important aussi comme historique qu'on peut sur laquelle on peut réfléchir, on peut penser voilà, je laisse la parole merci Philippe et effectivement et c'est d'ailleurs peut-être ce qui a été le plus délétère je pense suite à la crise sanitaire c'est qu'aujourd'hui les individus ont énormément de mal à communiquer ensemble, ce que le gilet jaune avait permis et on s'en rend compte aujourd'hui on voit bien qu'il y a une déchirure mais vraiment forte dans la population générale avec des citoyens qui sont plus du tout capables de discuter entre eux pourquoi ? parce que finalement ils ne discutent plus entre eux ils ne font qu'écouter ce que les médias leur disent un coup d'un bord politique un coup de l'autre bord et ça ne fait qu'exacerber les passions et donc les divisions, quand les citoyens se rencontrent sur un rond-point sur des mobilisations et échangent et discutent ils se rendent compte qu'ils ont bien plus à partager en termes de difficultés de vie il y a bien plus de choses qui réunissent tous les citoyens que de choses qui les divisent or, quand on est coupé de nos congénères et qu'on est simplement face à un écran vitré qui nous envoie la bonne parole, on se sent finalement isolé et on a une vision qui est étriquée des choses et c'est là justement le problème je pense de nos sociétés aujourd'hui où il n'y a plus suffisamment de rapports humains merci Philippe l'homme canon et ensuite démocratie directe qui reprendra oui moi la question que je me pose c'est pourquoi vouloir forcément une démocratie en fait parce que par exemple le droit en fait le droit il est là pour légitimer un déséquilibre, d'ailleurs si c'est une balance à notre avis c'est peut-être pas par hasard il y a un déséquilibre, la société crée le déséquilibre il y en a qui ont les moyens de production il y en a qui sont obligés de bosser, il y a des prolos il y a la classe capitaliste le droit il est là pour faire que les prolos ont l'idée tranquille et tout ce qui est social c'est pour les tenir tranquille en fait bon désolé je suis un peu fané je vais essayer de vous sortir un truc intelligible s'il y a le droit c'est parce qu'en fait les choses elles vont pas de soi si tout allait de soi si les relations humaines étaient cohérentes et pas déséquilibrées on aurait pas besoin de ça si on a pas besoin de droit on a pas besoin de pouvoir qui est là pour exercer le droit si on a pas besoin de pouvoir qui est là pour exercer le droit on a pas besoin d'un système dit démocratique si les choses vont de soi et que les gens s'organisent localement avec des relations à d'autres communautés pour non pas des échanges mais pour pour faire transiter en fait les productions en fonction des besoins de chacun y'a pas besoin de ça, pourquoi vouloir un truc un système qui va faire le yo-yo entre un espèce d'Etat parce qu'il faut bien qu'il y ait un Etat qui va créer des fonctionnaires qui va créer d'ailleurs un espèce de système étatique ça va être un capital administré en fait c'est les mêmes travers que le

capitalisme ce système dit démocratique même démocratique d'ailleurs même si il était réellement démocratique ce serait pas la dictature du prolétariat qui s'abolit et qui redevient une communauté et des communautés de communes qui s'organisent horizontalement y'aurait un truc vertical qui serait le pouvoir des uns sur les autres en fait donc je vois pas pourquoi

[Intervenant 2] (2:23:26 - 2:23:27)

vouloir s'exprimer en ça

[Intervenant 1] (2:23:27 - 2:29:43)

je pense que tu n'as pas pris le principe démocratique réel dans une démocratie réelle dans une vraie démocratie directe y'a pas de verticalité, y'a une horizontalité totale puisque chaque citoyen a le même droit non mais attends attends il faut bien qu'il y ait quelqu'un qui fasse appliquer le droit donc forcément y'a une verticalité alors je vais t'écouter, je vais demander de m'écouter dans une véritable démocratie en fait je pense que tu fais une amalgame tu considères qu'une vraie démocratie va continuer à appliquer ce qui se fait aujourd'hui avec des dominations, des injustices quand tu dis que le droit finalement ce n'est que l'application d'injustice dans l'état actuel des choses, oui, parce que nous ne sommes pas dans un état démocratique mais la démocratie c'est la régulation par l'ensemble pour faire très simple, encore une fois je vais réduire l'échelle imagine un petit village t'as des routes, t'as des chaussées t'as une voirie si y'a aucun code de circulation t'as beau essayer d'être gentil avec ton voisin et être bienveillant et vouloir t'organiser s'il n'y a pas de règle, s'il n'y a pas de loi ça s'appelle l'anomie l'anomie c'est la loi du plus fort c'est la loi du plus fou c'est n'importe quoi par contre une démocratie, une vraie démocratie qui de mon point de vue peut être assimilée à ce qu'on appelle l'anarchie c'est des lois mais qui sont applicables à tous, au même niveau sans distinction, et décidées par tous au même niveau, sans distinction donc du coup y'a obligatoirement nécessité de loi tout simplement parce que, comme je l'expliquais tout à l'heure nous avons tous des différences de vision, d'opinion de jugement, d'intérêt et que nous devons malgré tout tous vivre ensemble et que quand on se confronte les uns aux autres on se rend compte qu'on a beaucoup de choses en commun et quelques divergences et c'est par les lois que ces divergences sont encadrées je sais pas si j'ai répondu à ce que tu exprimais l'homme canon mais finalement la démocratie directe ne serait pas d'utile idée, je comprends pas ton raisonnement en fait pour moi c'est un système qui n'est pas adulte c'est-à-dire que les gens, il faut parce qu'il y a des règles, y'a pas de problème les enfants, on leur explique des choses au départ des choses qu'ils peuvent pas encore comprendre, alors ils disent écoute c'est comme ça mais c'est parce que c'est les enfants c'est comme ça parce que pour l'instant, respecte cette règle-là et tu vas comprendre au fur et à mesure pourquoi quand on continue avec des adultes à leur dire pourquoi il faut qu'ils fassent ci pourquoi il faut qu'ils fassent ça c'est qu'ils l'ont pas intégré, s'ils l'ont pas intégré c'est que ça va pas de soi s'il y a pas de soi y'a un truc qui est défaillant si ça allait de soi, si c'était cohérent y'aurait pas besoin de l'expliquer, y'aurait pas besoin de règles enfin si, il y a des règles ok pour certaines, des règles d'usage on va dire mais y'aurait pas besoin de loi, y'aurait pas besoin de quelqu'un qui est là pour dire c'est comme ça si y'a quelqu'un qui est là pour imposer c'est comme ça et pas autrement, c'est que ça va pas de soi c'est qu'il y a une verticalité qui s'est établie entre une partie de la population qui a décidé que ce serait comme ça et une partie qui voit pas pourquoi ce serait comme ça, donc si tu veux pour moi ça reste un truc vertical vivement la communauté de communes mais pour moi le système démocratique ça m'intéresse pas On va arrêter le ping-pong pour passer la parole à la démocratie mais encore une fois, je vais réduire l'échelle encore plus si tu as déjà été dit que tu es en couple malgré que tu sois avec une personne avec qui vous partagez la même direction le même intérêt et vous n'êtes que deux vous avez besoin de vous entendre sur des choses pour lesquelles vous avez malgré tout des divergences, et donc si tu n'organises pas ces divergences bah c'est le bordel, même à deux donc la démocratie ça sert à ça merci en tout cas l'homme canon démocratie direct peut-être d'ailleurs as-tu envie de répondre à l'homme

canon, je t'en prie oui, un petit peu c'est à dire que déjà il faut réaliser que l'être humain il vient d'arriver sur Terre, à l'échelle des millions d'années de notre planète l'être humain au niveau de vivre en société, c'est récent c'est 20 000 ans donc avant qu'on soit des êtres humains parfaits où on n'ait pas besoin de nous dire à ce qu'on a à faire, je pense qu'il va s'écouler quelques siècles donc il faut faire avec la nature humaine qui est ce qu'elle est aujourd'hui et je pense que, comme tu disais, l'anarchie au sens noble c'est-à-dire libertaire c'est encore après la démocratie directe en gros c'est la démocratie directe sans gouvernement sans chef je ne suis pas libertaire, je suis communiste je ne suis pas pour l'anarchie, je suis pour la communauté universelle du coup je ne vois pas bien je n'ai pas tout compris je pense ça peut pas être pouvoir pour pas être pouvoir c'est que les choses s'organisent sans pouvoir naturellement d'accord merci de ton intervention je ne veux pas te briver mais on s'éloigne beaucoup du sujet ça mériterait éventuellement, pourquoi pas une discussion qui n'est pas le propos du space d'aujourd'hui on va trop dériver ça va bientôt faire trois heures il faudrait qu'on aborde aussi un point de vue qui semble très un paramètre qui semble très intéressant et que je me souviens oublie au message prévu parce qu'elle ne peut pas intervenir pour des raisons qui lui sont propres de la financiarisation et comment vous pensez pouvoir organiser tout cela au niveau financier est-ce que vous avez des pistes parmi les quatre intervenants comment vous voyez les choses et où va se loger l'argent et les moyens de s'en procurer si tant est que l'argent soit un moyen pour arriver à la fin de chacun je ne suis pas convaincu mais ce serait intéressant de vous entendre tous les quatre, nous expliquer où est la place de l'argent et comment vous comptez financer et où arrivez et avec quels moyens et dans quelles proportions à vos buts on peut peut-être commencer par Daniel si elle veut bien

[Intervenant 2] (2:29:47 - 2:30:22)

moi j'étais avec les gilets jaunes ce mouvement a été interrompu par les confinements là j'ai essayé de relancer les personnes avec qui j'étais en contact pour m'aider dans la rédaction aller plus loin dans la réflexion d'une nouvelle constitution ou même d'un nouveau de changement de paradigme et personne ne m'a répondu en tout état de cause je poursuis mon chemin toute seule bénévolement et puis je n'ai pas besoin de financement ça se situe uniquement au niveau de la réflexion enfin j'espère, en tout cas j'essaye

[Intervenant 1] (2:30:26 - 2:39:26)

merci de ton intervention qui ? Dabilo ?

moi sur le mode d'application certains ici sont au courant et d'ailleurs c'est quelque chose auquel je réfléchis c'est quelque chose que pour l'instant je fais de façon arrière pour éviter le trolling et puis les actions néfastes à mon projet je me pose de plus en plus la question parce que finalement je me rends compte qu'en étant obligé de le faire de cette manière ça me ralentit énormément ça complexifie la vise en oeuvre c'est peut être plus sécurisé mais c'est plus complexe donc je réfléchis à l'idée de vraiment ouvrir le projet et de le laisser vraiment visible à tous pour que d'ailleurs tous peuvent éventuellement s'en emparer mais évidemment que la question financière est très importante et centrale pour bien le comprendre il suffit de regarder d'ailleurs dans l'actualité vous avez les élections américaines vous avez les financements qui ont été dévoilés dernièrement, on se rend bien compte et ça a toujours été aux Etats-Unis c'est très clair sur ce point là c'est celui qui lève le plus de fonds qui est élu parce que c'est celui qui va pouvoir avoir une campagne publicitaire la plus importante faire passer le plus de messages et encore une fois l'être humain est un être cognitif et donc quand on détient la capacité à rentrer le plus profondément dans sa psyché et bien on a un avantage c'est la même chose chez nous on s'en rend peut être pas compte parce qu'il y a beaucoup de sommes cachées où on a des campagnes avec des cabinets de conseil qui fournissent du service gratuit suivez mon regard, qui du coup n'est pas comptabilisé dans les comptes de campagne mais ceux qui bénéficient de la capacité financière la plus élevée ont forcément un avantage non

négligeable et donc l'argent est quelque chose de central dans l'idée de capturer le pouvoir et ensuite bien entendu dans la capacité à appliquer ce pouvoir obtenu. Donc moi dans ma réflexion dans la stratégie qui est la mienne sur l'idée de pouvoir amener comment dire dans l'idée de développer mon système je suis parti donc moi c'est sur une base numérique et j'ai été obligé de réfléchir à comment faire en sorte que l'outil démocratique soit économiquement viable donc ça a été une nécessité parce que si on ne se pose pas cette question là j'ai le sentiment, ce n'est qu'un sentiment mais j'ai le sentiment qu'on est un petit peu dans l'idéologie presque la naïveté quoi, il suffit que pour que, bah non c'est pas malheureusement aussi simple que cela, on doit forcément se poser la question de comment économiquement on va pouvoir gagner du poids pour pouvoir peser dans le gain comme dirait certains et puis surtout une fois qu'on arrive au pouvoir si planté qu'on y arrive comment est-ce qu'on organise l'économie nationale pour qu'elle soit vraiment profitable au système et ça c'est toute une réflexion que tu connais très bien Stéphane Donc on pourrait assimiler ça à l'open source dans ta démarche aujourd'hui Qu'est-ce que tu veux dire par là ?

Je ne sais pas, tu me parles tu parles d'une mise à disposition et une prise et une incorporation mais dans le bon sens du terme de ton projet en l'ouvrant au grand monde, on est dans la même démarche que l'open source où on a des communautés de développeurs qui travaillent sur un projet C'est quelque chose auquel je réfléchis parce que mon projet à moi repose sur une stratégie basée sur le numérique je ne vais pas trop en dire pour le moment parce que je suis toujours dans cette réflexion de le mettre en open source ou de rester encore il y en a quelques-uns ici qui sont au courant de ce projet parce que je les ai sollicités et ils m'ont gentiment donné leur consentement pour y participer mais c'est de développer un outil numérique permettant d'appliquer la démocratie donc un outil qui est assez court on va dire et donc sa conception, sa mise en oeuvre son élaboration, elle repose sur une masse de travail qui fait que soit je le fais de côté arrière pour éviter justement que ce soit piraté en quelque sorte par ceux qui n'ont pas intérêt à ce que ça voit facilement le jour soit je le mets comme tu dis en open source mais on peut être aussi confronté à des problématiques qui en découlent et c'est intéressant parce que tu vois ces espaces d'échange sont très porteurs parce que quand tu parles d'open source finalement des gros groupes comme Apple ou comme Microsoft n'avaient pas du tout intérêt à ce que l'open source existe et pourtant l'open source existe donc la question c'est comment l'open source a existé et ça peut être justement un axe auquel je n'ai pas pensé et merci pour cette idée Stéphane de regarder comment l'open source s'est constitué de manière à ce que je sois en capacité de transférer ça en sachant que ma vision de l'application de ma solution, de ma méthodologie est justement portée par le côté démocratique c'est-à-dire que moi j'ai sollicité un certain nombre de personnes et l'idée c'est de dire démocratiquement tous ensemble comment est-ce qu'on fait pour l'instant ça arrive à rester arrière on va dire mais je me rends bien compte que je ne suis pas en capacité de le faire avancer suffisamment et donc je pose la question effectivement de le mettre en open source Merci d'avoir précisé ouverture de parenthèse qui va être vite refermée je fais partie d'un collectif qui vient de créer une ONG dans lequel on va se servir justement de l'open source d'un outil de décision collectif pour essayer de s'appuyer sur l'intelligence collective afin de préparer et l'ambition est énorme, on sait qu'on va au plantage mais en tout cas l'outil est en train d'être développé pour faire un programme démocratique pour essayer de faire une simulation pour les présidentielles de 2027 on en reparlera, je vais faire tout de suite la parenthèse mais peut-être que ton approche pourrait être conciliable avec la nôtre Démocratie, est-ce que tu veux répondre ? Oui je peux, alors déjà comme a dit Daniel on a un exemple qu'un peuple quand il se réveille de manière horizontale avec peu de moyens peut avancer, même si c'était sur la colère on va dire, pour les gilets jaunes donc il y a quand même possibilité de faire des choses en tout cas grâce à la masse c'est sûr que la ressource d'argent est un gros problème surtout vis-à-vis des médias donc ça c'est une première solution c'est pour ça aussi que j'en reviens toujours à celle des assemblées citoyennes locales puisqu'il suffit

que deux personnes se voient pour la créer peut-être que je suis en train de travailler là sur plusieurs pistes, je n'ai pas toutes les réponses oubliées, mais l'idée c'est de créer un kit des CMH des assemblées citoyennes locales pour avoir tout le texte prêt pour créer l'association loi 1901 au niveau local, l'organisation de la CL avec les tirages au sort des différents rôles dans l'assemblée pour le porteur de parole etc de manière à ce que déjà au moins au niveau bénévole sans besoin de beaucoup de ressources on puisse monter progressivement dans le temps et en masse ça c'est par le fait de manquer de ressources de rechercher la solution de masse style les gilets jaunes ensuite ça mène à notre sujet, c'est la création monétaire parce que c'est comme tu dis débilocratie il y a pendant et après qu'est-ce qu'on fait une fois qu'on arrive au pouvoir avec un système monétaire dette donc là on va partir sur une heure ou deux, je ne vais pas développer je vais vous demander je voulais juste vous intéresser à ceux qui ne connaissent pas la création monétaire pour vous résumer en gros aujourd'hui la majorité de la création monétaire est créée par les prêts bancaires donc avec intérêt excuse-moi Philippe, désolé de t'interrompre on est hors sujet là et surtout que c'est un sujet qu'on abordera certainement lors du X2 dans la mesure où dans le modèle que je défends il y a une réappropriation monétaire avec une société de production et là effectivement il est déjà minuit et je voudrais sauf si après Raoul qu'on clôture le space parce que si on veut courir le marathon qui nous attend il ne va pas falloir se coucher à 2h du matin en plein milieu de semaine si c'est possible donc je m'excuse de te couper la parole mais je pense que ça fera partie du sujet dérivatif et secondaire de la présentation de la prochaine émission Raoul

[Intervenant 2] (2:39:26 - 2:39:27)
c'est un véritable sujet

[Intervenant 1] (2:39:27 - 2:43:01)

je disais c'est un véritable sujet c'est même pour moi un paramètre indissociable d'une démocratie il y a plusieurs paramètres à prendre en compte mais on en parlera certainement concrètement au prochain space Raoul est-ce que tu peux répondre sur la partie de la finance s'il te plaît et puis on fera un petit tour de table très rapide et on clôtura ce space d'ici 5-10 minutes si c'est possible merci à tous, on t'écouterà Merci Stéphane et merci tout le monde il y a une chose que tout d'abord je voudrais dire c'est que aussi bien moi que mon portable on est en train de rendre l'âme et donc effectivement il faudra que j'aille me coucher alors je te réponds à ta question donc la raison pour laquelle on est très basique ici la raison pour laquelle on a créé un parti politique c'est que ça permet de faire des dons et de les défiscaliser donc on a eu pendant un certain temps des personnes qui étaient favorables à faire des dons, même des dons assez élevés pour l'instant on est resté sur le modèle de bénévolat mais le bénévolat ne mène pas à gagner des batailles d'ailleurs pour une raison très simple c'est pas tant que les gens sont influencés directement par l'argent, c'est que lorsque on est on arrive à être visible et donc pour cela il faut de l'argent ben les gens se disent si je vote pour eux, mon vote n'est pas gâché si je les parraine, mon parrainage n'est pas gâché parce qu'il y a d'autres qui le feront parce que c'est des personnes que tout le monde connaît c'est ça à quoi ça sert la pub et donc c'est parti à vocation à faire des campagnes de dons et là aussi il faut être bon, il faut avoir les bons réseaux et c'est ce que on est fait de faire bien, merci Demi Locracie, je te laisse le mot de la fin pour faire le dernier tour de table s'il te plaît je sais pas si il y en a qui ont quelque chose à dire Daniel qui était dans les intervenances qui a quelque chose à rajouter démocratie directe moi oui si vous voulez, un dernier mot de la fin j'ai juste à dire, en démocratie directe le peuple n'a pas tort ou raison il décide ce sera mon mot de la fin merci une très bonne synthèse de la démocratie Daniel et peut-être Raoul elle est au bout peut-être qu'on ne l'entend plus la difficulté c'est de bâtir un nouveau modèle de société moi en tant que juriste j'ai plutôt une prédilection pour dépouiller tous les textes on ne peut pas partir de la constitution actuelle pour remanier entièrement le modèle et là c'est très difficile

[Intervenant 2] (2:43:02 - 2:43:06)

c'est pour ça que j'appelle à des volontés, à un travail en commun

[Intervenant 1] (2:43:07 - 2:43:15)

même au moyen d'Open Space pour avancer dans ce sens parce que c'est quand même nécessaire et ça viendra

[Intervenant 2] (2:43:16 - 2:43:23)

dans le temps où on aura une 6ème République et la 6ème République tout le monde est d'accord merci

[Intervenant 1] (2:43:28 - 2:45:08)

Daniel moi je dirais simplement que c'est en échangeant comme cela qu'on pourra se rapprocher le plus possible de cette fameuse démocratie dont nous avons besoin et puis j'ai l'impression d'avoir eu l'initiative d'organiser cela et je vous dis à tous pour les prochains Open Space Stéphane je vais tenter oui bah écoutez merci à tous je suis très satisfait d'avoir fait votre connaissance et je vous remercie d'être présents pour l'épisode 2 on continuera à présenter les modèles en espérant que ce ne soit pas un coup d'épée dans l'eau et que nous pourrions à terme essayer de adhérer à la solution démocratique lisez les livres de démocratie directe et la constitution de monsieur Larue, écoutez les bons conseils judicieux de Daniel et étudiez avec grand ardeur le modèle de démocratie je pense que si on se met tous ensemble et qu'on s'inscrit dans l'action concrète et qu'on essaye de trouver les chemins pour prendre un jour ce pouvoir on a des échéances à terme qui ont bien compris certains le communal de 2026 la présidentielle de 2027 si on pouvait faire un braquage démocratique ce serait bien sympa à la semaine prochaine merci à tous et passez une bonne soirée une bonne nuit et bon courage pour ceux qui comme moi se lèvent tôt demain matin bonne soirée au revoir bonne nuit

[Intervenant 2] (2:45:09 - 2:45:10)

merci à tous

[Intervenant 1] (2:45:10 - 2:45:11)

merci au revoir